Nations Unies S/PV.4049 (Resumption 2)



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-quatrième année

4049e séance

Jeudi 30 septembre 1999, à 10 heures

New York

Président :	M. van Walsum	(Pays-Bas)
Membres :	Argentine	M. Petrella
	Bahreïn	M. Buallay
	Brésil	M. Cordeiro
	Canada	M. Fowler
	Chine	M. Shen Guofang
	États-Unis d'Amérique	M. Minton
	Fédération de Russie	M. Granovsky
	France	M. Teixeira da Silva
	Gabon	M. Moungara-Moussotsi
	Gambie	M. Faal
	Malaisie	M. Mohammad Kamal
	Namibie	M. Andjaba
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Richmond
	Slovénie	M. Türk

Ordre du jour

La situation en Afrique

Rapport d'étape sur l'application des recommandations figurant dans le rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (S/1999/1008)

99-85975 (F)

La séance, suspendue à 18 h 20 le mercredi 29 septembre 1999, est reprise à 10 h 15 le jeudi 30 septembre 1999.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le Secrétaire d'État aux affaires étrangères de la République des Philippines, S. E. M. Domingo L. Siazon. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Siazon (Philippines) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, et vous remercier de votre engagement en faveur de la paix et du développement durable en Afrique.

Je félicite également le Secrétaire général du rapport très honnête qu'il nous a présenté sur l'Afrique. Ses rapports, qui font toute la lumière sur la situation, nous appellent tous à faire de notre mieux en retour.

Les Philippines partagent avec l'Afrique le même passé colonial, nos pays se caractérisent par la diversité de nos peuples, les erreurs commises par nos dirigeants et les manipulations des grandes puissances mondiales. Je ne voudrais pas simplifier les problèmes de l'Afrique en faisant des comparaisons. Mais je tiens plutôt à souligner que mon pays, en dépit de son éloignement et de ses propres problèmes, a à coeur d'oeuvrer avec tous les autres pays à l'instauration de la paix et du développement durables en Afrique.

Les Philippines se félicitent de la décision prise par les ministres des affaires étrangères des États membres du Conseil de sécurité, le 25 septembre 1997, répondant à la nécessité de déployer un effort international concerté pour promouvoir la paix et la sécurité en Afrique. Nous sommes également heureux de noter que le Conseil de sécurité a adopté des mesures appropriées pour donner suite aux recommandations faites par le Secrétaire général dans le document paru sous la cote A/52/871, qui porte sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique.

Les efforts pour prévenir les conflits armés doivent toujours être axés sur les régions de l'Afrique où le risque de conflits demeure élevé. Par ailleurs, la communauté internationale doit appuyer autant que faire se peut les résolutions 1196 (1998) et 1197 (1998) du Conseil de sécurité qui visent à renforcer à la fois l'efficacité des embargos sur les armes dans les zones de conflit et la capacité de maintien de la paix des pays africains eux-mêmes. Ce sont là des mesures qui vont dans la bonne direction. Ces initiatives ont enregistré certains succès mais il reste encore beaucoup à faire.

Nous devons être prêts à établir des régimes juridiques qui pénaliseront — par le biais de sanctions, par exemple — ceux qui continuent d'envoyer des armes dans les zones de conflit en Afrique, en quantités excédant les besoins de défense légitimes des pays africains. Nous devons rassembler nos énergies fécondes pour endiguer les flux d'armes légères. Souvent, le commerce illicite des armes légères et l'afflux d'argent et de profits sont facilités par les pots-de-vin et la corruption. Nous devons être prêts à recourir à tous les moyens et à prendre toutes les mesures possibles pour mettre un terme aux mouvements des armes légères et aux profits immoraux découlant de ce trafic. Des initiatives semblables à celle adoptée par l'Organisation de coopération et de développement économiques destinées à réduire l'ampleur du problème de la corruption dans les achats financés par l'aide devraient faire l'objet d'un examen sérieux et être appliquées au commerce illicite des armes légères.

Je pense que le Conseil de sécurité lui-même devrait également envisager l'adoption de ces mesures. La conférence internationale sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre qui est prévue pour l'an 2001 devra également examiner ces démarches en tant mesures susceptibles d'empêcher la prolifération des armes légères.

L'action visant à enrayer la prolifération des armes aura davantage de chances de réussir si elle s'accompagne d'initiatives destinées à instaurer la confiance. L'ONU doit poursuivre une stratégie portant sur tous les éléments interdépendants, en encourageant les pays africains concernés à tenir compte, avant tout, de leurs intérêts communs à promouvoir une Afrique stable et prospère.

Les principaux acteurs régionaux doivent participer à l'élaboration des mesures qui sont envisagées ainsi qu'à la mise en oeuvre effective de ces mesures. À cet égard, nous approuvons pleinement le Secrétaire général qui a dit que lorsqu'un processus de paix est nécessaire, c'est à l'ONU qu'il incombe, avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA), d'aider à créer ce processus. L'on ne saurait sous-estimer le rôle que l'OUA et d'autres organes régionaux en Afrique, tels que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) peuvent jouer pour promouvoir le règlement des conflits en Afrique et pour favoriser le développement et la prospérité sur ce continent.

L'assistance aux victimes des conflits est un impératif moral et doit être poursuivie en complément aux mesures de règlement des conflits. Si l'assistance humanitaire est une réaction immédiate, c'est en même temps une étape nécessaire vers le relèvement complet, la reconstruction et le développement. L'aide humanitaire doit non seulement être pure du moindre soupçon d'interférence politique, mais elle doit également, dans la mesure du possible, jeter les fondements solides de la croissance à l'issue du conflit.

Un autres aspect essentiel consiste à renforcer les fondements économiques d'un développement durable des pays africains. Il est essentiel de mobiliser les ressources nécessaires au développement. De nombreux pays africains continuent de compter principalement sur l'aide publique au développement pour financer leur développement. Il ne faut pas interrompre ou réduire la fourniture de ces ressources financières externes aux pays africains. Je conviens entièrement avec le Secrétaire général que les coupes dramatiques opérées ces dernières années dans l'assistance à l'Afrique ont desservi plus que favorisé les efforts de l'Afrique pour mettre en oeuvre les difficiles réformes économiques et politiques en cours dans tout le continent.

Les problèmes de l'Afrique sont nos problèmes à tous au sein de la communauté internationale. Mais les peuples de l'Afrique doivent être les premiers à faire face énergiquement à ces problèmes.

La bonne gouvernance est un fondement essentiel d'une paix durable et de la promotion du progrès en Afrique. La bonne gouvernance devrait être le seul élément que les gouvernés prennent en compte pour juger de la légitimité des dirigeants. La bonne gouvernance doit se fonder sur les principes importants de la démocratie, de la liberté et de la primauté du droit.

J'ai travaillé avec beaucoup d'Africains et j'ai pu voir leur attachement à la paix et au développement de leur continent, ainsi que leur détermination de les assurer. Je savais que les peuples africains sont prêts à prendre résolument leur avenir entre leurs mains. Ainsi, lorsque j'étais Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), de 1985 à 1993, j'ai mis en route un programme spécial pour le développement industriel de l'Afrique et j'ai veillé à ce que le programme tienne compte du rôle important qui revient aux Africains eux-mêmes.

Dans le cadre de ce programme, le mois prochain, en coopération avec l'Organisation de l'unité africaine, la Commission économique pour l'Afrique, la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque africaine de développement, l'ONUDI réunira les dirigeants et des hommes d'affaires africains à Dakar, au Sénégal, afin d'y rencontrer des représentants des gouvernements et du secteur privé des pays investisseurs. On espère pouvoir, au cours de cette réunion, élargir la base propice à des partenariats et investissements industriels viables en Afrique.

Pour que la démocratie et la bonne gouvernance réussissent, il importe que la communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies fournissent à l'Afrique des ressources suffisantes pour le développement. Nous devons relancer toutes les initiatives de développement en faveur des pays africains, comme le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique, parmi d'autres.

Les organismes du système des Nations Unies doivent intensifier leurs activités en faveur de l'Afrique. Je me félicite, entre autres, de l'initiative régionale du PNUD, «Enterprise Africa», qui vise à faciliter et à coordonner l'appui aux petites et moyennes entreprises; les possibilités d'emploi offertes par de l'Organisation internationale du Travail dans de nombreuses parties du continent; l'assistance de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et du Centre du commerce international dans le secteur commercial; l'assistance de l'ONUDI pour des centres de production moins polluants en Tanzanie et au Zimbabwe; et l'Alliance de l'ONUDI pour l'industrialisation de l'Afrique.

Alors que la majorité des pays africains vivent maintenant sous des systèmes démocratiques, beaucoup reste à faire pour que cette démocratie continue de grandir et prospérer. Les nations démocratiques du monde peuvent montrer la voie en prenant des initiatives pour relancer l'économie de l'Afrique. Je me félicite des initiatives dont est saisi le Congrès des États-Unis pour qu'il adopte le projet de loi sur le commerce africain, qui accordera à l'Afrique des privilèges semblables à ceux figurant dans l'Initiative concernant le bassin des Caraïbes. Un vote crucial aura lieu à cet effet le mois prochain au Sénat des États-Unis et j'espère qu'une bonne partie de ce que nous faisons et disons aujourd'hui servira d'une manière ou d'une autre à encourager l'adoption du projet de loi sur le commerce africain.

Il importe également que la communauté internationale trouve une solution au problème du fardeau insupportable de la dette extérieure de l'Afrique. Le Secrétaire général a noté que toute mesure importante visant à réduire le fardeau

écrasant de la dette de l'Afrique exigera une action politique concertée aux niveaux les plus élevés.

La communauté internationale s'est montrée disposée à étudier cette question. En particulier, j'espère que l'Initiative de Cologne se traduira dans une action concrète qui apportera une solution durable au problème de la dette des pays en développement très endettés.

Mais toute action internationale doit prendre en considération les grandes lignes concernant la dette définies par l'OUA, qui demandait que l'on parvienne à un accord international pour effacer la dette des pays africains les plus pauvres dans un délai relativement bref et dans le contexte des réformes économiques générales de l'Afrique.

Chaque État doit encourager la stabilité et le développement de l'Afrique, en y participant en tant que membre de la communauté des nations.

Les Philippines ont, quant à elles, intensifié leur engagement en Afrique. Nous continuons de maintenir notre présence par des représentations diplomatiques et nous continuons d'établir et d'officialiser des relations avec davantage de pays africains. Nous espérons qu'en renforçant ces relations, non seulement nous encouragerons la croissance mutuelle, mais aussi nous partagerons nos traditions démocratiques et libérales. Les Philippines ont été à l'avant-garde du mouvement des démocraties nouvelles et restaurées. Nous ne savons que trop bien combien il est difficile de progresser quand le poids du passé nous cloue au sol.

Nous savons cependant qu'ensemble les démocraties nouvelles et restaurées peuvent réaliser beaucoup. Notre mouvement doit maintenant renforcer son engagement en Afrique. Les Philippines mettront tout en oeuvre à cette fin.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire d'État aux affaires étrangères de la République des Philippines des paroles aimables qu'il a adressées à mon pays.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale du Rwanda, S. E. M. Augustin Iyamuremye. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Iyamuremye (Rwanda) : Merci, Monsieur le Président, de m'avoir donné la parole. Permettez-moi, au nom de ma délégation, de vous exprimer notre estime et, à travers vous, rendre hommage à votre patrie, les Pays-Bas, pour l'attention que vous accordez à notre continent. Nous pouvons en témoigner au Rwanda en évoquant l'apport massif que votre pays a accordé à mon pays au sortir du génocide. Nous en voulons aussi pour preuve cette séance du Conseil de sécurité que votre pays a convoquée.

Permettez-moi aussi de féliciter le Secrétaire général de l'ONU pour le brillant et exhaustif rapport qu'il a présenté ici.

Je voudrais aussi rendre hommage au Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), M. Salim Ahmed Salim, pour sa déclaration devant cette assemblée hier.

Je me réjouis, au nom de mon pays, de pouvoir esquisser devant le Conseil un bref aperçu des progrès réalisés et de demander à la communauté internationale de nous épauler dans nos efforts afin d'asseoir la paix, une fois pour toutes, et donner un élan décisif au développement durable de notre pays.

Où en est le Rwanda en ce qui concerne la sécurité et la paix à l'intérieur du pays? Permettez-moi d'annoncer avec joie et fierté au Conseil de Sécurité que notre pays a pu venir à bout des deux problèmes majeurs pour sa sécurité, à savoir l'arrêt du génocide et le retour de près de 3 millions de réfugiés avec le concours du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de la Croix-Rouge. Nous sommes très reconnaissants à tous les pays amis qui ont fait preuve de solidarité avec notre pays.

Je saisis l'occasion qui m'est offerte pour déclarer devant la communauté internationale que la sécurité et la paix règnent désormais sur toute l'étendue du territoire rwandais. Cependant, les forces génocidaires, les milices Interahamwe et les anciennes forces des armées de l'ancienne puissance sont plus actives que jamais. Elles sont fortement armées par leurs alliés et sont dirigées par les anciens politiciens et officiers supérieurs des ex-FAR, tous acquis à l'idéologie du génocide.

Ces forces du mal n'ont qu'un seul objectif avoué et connu. C'est de parachever le génocide au Rwanda, de l'implanter dans toute la sous-région et d'exterminer tous ceux qui n'en partagent pas l'idéologie. Dans le passé, nous avons signalé à plusieurs reprises l'existence de cette idéologie. De manière insistante, nous avons montré les faits et la communauté internationale n'a pas daigné nous écouter. Nous lançons aujourd'hui encore un appel à la communauté internationale pour lui signifier que les mêmes forces du mal rôdent autour du Rwanda en ce moment, qu'elles

sont prêtes à recommencer leur odieuse besogne d'extermination et de déstabilisation dans la région des Grands Lacs.

Je lance un vibrant appel au Conseil de sécurité pour que l'Accord de cessez-le-feu signé à Lusaka soit scrupuleusement respecté par toutes les parties concernées. Cet accord a pour ossature deux importantes clauses : l'une, relative aux négociations politiques intercongolaises devant aboutir à un nouvel ordre politique dans la République démocratique du Congo (RDC); l'autre, relative à la poursuite et au désarmement des groupes armés, y compris les milices qui ont été intégrées dans l'armée de la RDC. Le Rwanda, en ce qui le concerne, veillera scrupuleusement à l'application de cet accord. Puisse la communauté internationale nous y aider. L'Accord de Lusaka est porteur de paix; son échec aurait des implications désastreuses.

Je voudrais citer une clause de cet accord pour rappeler les attentes des chefs d'État et de gouvernement ainsi que des autres parties signataires, en ce qui concerne les Nations Unies :

> «Le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, agissant conformément aux dispositions du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies et en collaboration avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA), sera appelé à constituer, faciliter et déployer une force de maintien de la paix en République démocratique du Congo afin d'assurer la mise en oeuvre de cet accord; et, compte tenu de la situation particulière de la République démocratique du Congo, lui confiera le mandat de poursuivre tous les groupes armés en RDC. Le Conseil de sécurité des Nations Unies définira en conséquence le mandat de la force de maintien de la paix.» [*S/1999/815, annexe, par. 11 a)*]

En ce qui concerne mon pays, les «groupes armés» signifient, entre autres, les forces génocidaires et les milices Interahamwe.

Comment le Rwanda parvient-il à gérer une situation aussi délicate, aussi dramatique, où des victimes vivent côte à côte avec leurs bourreaux? Les Rwandais ont réappris avec rapidité à vivre ensemble comme cela était jadis le cas, malgré le souvenir encore vivace du génocide. L'explication réside essentiellement dans la détermination des nouveaux dirigeants politiques et des responsables à tous les niveaux à prêcher la tolérance mutuelle, la réconciliation et le respect d'autrui. Notre leitmotiv, c'est «personne n'a le droit de se faire justice. L'impunité n'a plus droit de cité au Rwanda. Plus jamais ça.»

Ceux qui connaissent l'histoire de notre pays, déjà vieille de quelques siècles, savent que les trois composantes de la population rwandaise ont toujours vécu ensemble en paix, en harmonie, pendant des siècles, partageant les mêmes croyances, la même langue, les mêmes us et coutumes, vivant mélangées sur les mêmes collines, pratiquant l'intermariage, bref un peuple de même culture. Au lieu de consolider cet acquis précieux, le colonialisme a contribué à la désagrégation de notre société et a institutionnalisé les clivages ethniques.

Avant, l'idée de génocide n'avait jamais effleuré aucune des trois composantes de notre population. Nous ne disons pas cela pour ressasser le passé, mais pour souligner que le Rwanda est en train de reconstituer son tissu social, de renaître de ses cendres, grâce au bon leadership actuel et à l'aide de la communauté internationale. Des progrès considérables ont été accomplis sur la voie de la réconciliation et de l'unité nationale. C'est dans ce sens qu'une Commission sur l'unité et la réconciliation nationale a été mise en place et fonctionne déjà.

Mon pays a fait des progrès significatifs aussi dans plusieurs autres domaines tels que la justice, le social, les droits de l'homme, la condition de la femme, la démocratie, l'économie et le développement.

En ce qui concerne notre présence au Congo, je voudrais en guise de conclusion m'adresser au Conseil de sécurité pour parler des causes des conflits dans notre sous-région. L'unique cause de la déstabilisation des pays des Grands Lacs est bien connue, bien ciblée, et reconnue par les chefs d'État et de gouvernement des pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et des Grands Lacs. Le document de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka reconnaît sans équivoque que les différentes milices dont les Interahamwe et les ex-FAR qui prêchent et pratiquent l'idéologie du génocide sont à la source de l'insécurité de toute la région. La meilleure action à mener par la communauté internationale est de contribuer à la mise en pratique sans faille de cet accord.

La communauté internationale est avertie que si elle ne contribue pas avec énergie à la lutte contre l'idéologie du génocide dans la sous-région et contre le révisionnisme intellectuel qui pointe à l'horizon et vise à minimiser le génocide qu'on a connu au Rwanda, la paix et la sécurité de toute la région seront mises en danger. C'est pour cette raison que le Rwanda sollicite encore une fois toute l'attention de la communauté internationale quant à l'intérêt et à la pertinence d'appuyer la mise en application de cet Accord de Lusaka.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale du Rwanda des aimables paroles qu'il a adressées à mon pays.

L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République-Unie de Tanzanie, S. E. M. Jakaya Mrisho Kikwete. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kikwete (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Ma délégation se félicite de cette occasion qui lui est offerte de prendre la parole devant le Conseil de sécurité sur une question d'un intérêt crucial pour l'Afrique. C'est pour la Tanzanie un honneur particulier d'avoir eu votre Premier Ministre, Monsieur le Président, pour diriger notre débat hier. Sa présence témoigne de l'intérêt et de l'engagement de votre pays à l'égard du développement de l'Afrique. J'espère que cela nous permettra également de renouveler notre engagement collectif envers la paix, la stabilité et le développement de l'Afrique. Nous tenons également à féliciter le Secrétaire général de son rapport intérimaire sur l'application des recommandations figurant dans son premier rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique.

Il est opportun et urgent de faire le bilan des faits nouveaux qui sont intervenus depuis le dernier rapport du Secrétaire général, présenté en 1998. Aujourd'hui, l'Afrique continue de faire face à de nombreux défis. Mais le plus grand d'entre eux reste le maintien de la paix et de la stabilité et la poursuite d'un développement économique axé sur la personne humaine visant, en particulier, à éliminer la pauvreté.

Malgré les chances contraires, l'Afrique n'a pas succombé à son destin. Depuis quelque temps, les dirigeants africains prennent de plus en plus d'initiatives pour s'attaquer aux problèmes de développement et aux conflits. Sous l'égide du Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), des groupes sous-régionaux ont établi leurs mécanismes respectifs pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits. Bien entendu, cela ne décharge pas l'Organisation des Nations Unies — et encore moins le Conseil de sécurité — de ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, mais on reconnaît de plus en plus que l'Afrique doit assumer une certaine part de responsabilité s'agissant de trouver des solutions aux problèmes africains.

Ainsi, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a négocié, le 10 juillet dernier, l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, concernant la République démocratique du Congo. De même, nous devons offrir notre appui collectif si nous voulons que les peuples de la République démocratique du Congo et des pays voisins retrouvent la paix, la sécurité et la stabilité. L'appui permanent du Conseil est donc non seulement attendu, mais crucial. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'engagement qu'a pris le Conseil d'appuyer ce processus en fournissant une force de maintien de la paix, comme le prévoit l'Accord de Lusaka. Il est essentiel que l'élan de cette coopération avec la sous-région et les parties au conflit, ainsi que l'appui à celles-ci, soient maintenus si nous voulons éviter l'effondrement du processus.

Maintenant que nous avons obtenu l'assentiment de toutes les parties, tel qu'énoncé dans l'Accord, le Conseil doit agir rapidement pour déployer des observateurs et des soldats chargés du maintien de la paix. Nous reconnaissons que certains arrangements internes doivent être mis en oeuvre en ce qui concerne les modalités d'application. Cependant, cela ne doit pas empêcher l'ONU d'assumer son rôle. Ces modalités seront mises au point à mesure que nous avancerons dans la phase d'exécution, qui exigera des dépenses substantielles. Nous prions instamment le Conseil de fournir l'appui financier nécessaire et nous espérons qu'il le fera.

La semaine dernière, dans l'allocution qu'il a prononcée devant l'Assemblée générale, le Président de mon pays, S. E. M. Benjamin W. Mkapa, a souligné que le processus de paix au Burundi, lancé par la région et poursuivi actuellement avec la médiation de Mwalimu Julius Nyerere, était en progrès à Arusha. Il a également exprimé l'espoir que la prochaine série de discussions, qui doit commencer le 1er novembre, permettrait de résoudre certaines questions délicates afin que l'accord de paix puisse être conclu et appliqué dès que possible. Je voudrais également réitérer l'appel qu'a lancé le Président Mkapa à la communauté internationale pour qu'elle continue d'encourager la pleine participation de toutes les principales parties au processus de paix. C'est un appel que nous continuons de lancer, même au Conseil de sécurité.

En Angola, ce qui était autrefois un processus de paix prometteur s'est effondré. Jonas Savimbi a défié non seulement la volonté du peuple angolais, mais aussi celle de la communauté internationale dans son ensemble et du Conseil en particulier. Pendant ce temps, des civils innocents, surtout des femmes et des enfants, continuent de mourir et de souffrir à cause de l'intransigeance d'un individu. La

tragédie humanitaire de l'Angola exige que l'on prenne des mesures sérieuses contre Savimbi et sa clique. Pourquoi et pendant combien de temps Savimbi sera-t-il autorisé à défier le monde, et en particulier le Conseil? Nous demandons au Conseil de sécurité et à la communauté internationale dans son ensemble d'aider à mettre un terme à cette intransigeance. Devant les atrocités qu'il a commises, l'Afrique a condamné Savimbi en tant que criminel de guerre. Le Conseil devrait faire de même et décider d'adopter des mesures spécifiques pour qu'il rende compte de ses actes et de son intransigeance persistante, qui est un affront à l'ONU, et au Conseil en particulier.

L'Organisation de l'unité africaine a joué, par ailleurs, un rôle tout à fait essentiel dans le conflit qui oppose l'Éthiopie à l'Érythrée. Alors même que nous continuons de demander aux parties de faire preuve de retenue et d'appliquer le plan de paix de l'OUA, nous espérons que l'accord-cadre de l'OUA jouera un rôle de catalyseur permettant d'instaurer une paix durable entre ces deux États frères. De même, nous nous félicitons du rôle joué par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans le processus de paix en Sierra Leone, et par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) dans le conflit en Somalie, tout comme nous nous réjouissons du progrès réalisé vers une solution de la si longue crise de Lockerbie, qui a causé tant de souffrances au peuple libyen. Nous saluons la souplesse dont ont fait preuve la Jamahiriya arabe libyenne, la France, le Royaume-Uni et les États-Unis, ainsi que le rôle de médiation de M. Nelson Mandela, Président de l'Afrique du Sud. Nous espérons donc que le Conseil de sécurité tiendra compte de l'appel lancé par l'OUA pour une levée des sanctions contre la Libye.

Alors que l'Afrique a consacré efforts et ressources au rétablissement de la paix, il est indéniable qu'elle affronte un grave problème en ce qui concerne sa capacité de maintien de la paix. Il ne fait donc aucun doute que l'Afrique a besoin d'un soutien bien plus concret pour renforcer sa capacité afin de jouer un rôle plus important dans la prévention des conflits et, le cas échéant, le maintien de la paix. Nous voudrions souligner la nécessité pour le Conseil de sécurité de rechercher de meilleurs moyens de travailler de concert avec les initiatives régionales de l'Afrique et d'appuyer celles-ci. L'expérience a démontré que les mécanismes d'appui existants, comme par exemple les fonds d'affectation spéciale et les accords de confirmation, sont inadéquats et de moins en moins efficaces. Le Conseil devrait donc rechercher sérieusement les moyens de mettre au point des mécanismes de meilleure qualité, plus efficaces et disposant de davantage de ressources. Ces mécanismes devraient également permettre une participation plus large, en particulier des pays et des peuples africains.

Il semble que les conflits africains aient créé un marché sur mesure pour les marchands d'armes. En outre, il est clair également que l'intensité de ces conflits aurait été limitée si les armes n'affluaient pas en telle quantité. Ces armes ont ravagé des pays et des peuples entiers. Elles ont détourné des ressources causant la mort, des douleurs et des souffrances au lieu d'engendrer la prospérité. Des civils innocents continuent de souffrir à cause de ce trafic immoral, dont l'anarchie et l'instabilité sont l'unique fruit. Nous devons condamner les marchands d'armes, comme nous condamnons ceux qui entretiennent la guerre en Afrique.

La relation entre les situations de conflit et la présence de réfugiés est douloureusement évidente en Tanzanie. Selon le rapport du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) de janvier 1999, la prédominance des conflits en Afrique a fait 7,2 millions de réfugiés. Ce nombre ne comprend pas les millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. C'est là une tragédie humaine affligeante. La Tanzanie accueille actuellement au moins 890 000 réfugiés. Ce nombre inclut les réfugiés qui sont hébergés dans les camps du HCR et ceux qui sont pris en charge par la population locale. Il s'agit là d'un fardeau énorme pour un pays pauvre comme le mien sur les plans économique, social, politique et écologique, d'autant plus que nous nous débattons pour assumer cette tâche immense tout en étant accablés par une dette colossale et en faisant face à de graves problèmes en matière de dette.

Même face à ces défis monumentaux, nous continuons de supporter patiemment le fardeau des réfugiés, ce qui a des conséquences de vaste portée pour les communautés locales hôtes. Nous n'avons jamais refusé l'asile à quiconque a fui pour sauver sa vie et nous n'avons pas négocié de quotas applicables aux réfugiés qui cherchent refuge dans notre pays. Cependant, notre population est de plus en plus préoccupée par ce fardeau démesuré qu'elle doit supporter. Cependant, nous continuons de les accepter, non pas parce qu'ils sont africains, mais dans un geste humanitaire — à l'africaine — et nous pensons que c'est également une obligation internationale. Mais nous craignons maintenant de ne pouvoir poursuivre le sacrifice que nous avons fait sans un appui international accru. Et je voudrais ici réitérer l'appel lancé par le Président Mkapa en vue d'un appui plus grand aux efforts et aux ressources fournies par notre gouvernement ainsi que par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et les autres organismes de secours travaillant en Tanzanie.

La Tanzanie est très consciente du fait que si les réfugiés sont un résultat des conflits, ils sont aussi souvent à la base des cercles vicieux qui mènent aux conflits. Nous avons parfois entendu avec consternation des accusations faisant de notre pays un refuge d'éléments cherchant, sous couvert des camps de réfugiés, à renverser les autorités de leur pays natal. Voilà bien un exemple d'abus d'hospitalité!

La question des réfugiés est importante car nous estimons que le problème n'a pas reçu suffisamment d'attention en tant que problème humanitaire, du moins en Afrique. Et pourtant, ce problème a un grave effet déstabilisateur, aussi bien au plan intérieur, dans le pays d'accueil, que dans la région, où il est un facteur de conflit au niveau du continent tout entier. Nous ne pouvons nous permettre de faire la fine bouche sur ceux que nous hébergeons. La légitimité de notre effort collectif repose sur notre foi partagée dans la dignité et la valeur de la personne humaine.

Si l'on ne peut nier que seule la bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme et un système véritablement démocratique peuvent arrêter la fuite de citoyens de leur pays, avec tous les problèmes que cela comporte, l'appui apporté aux structures de gouvernance nécessaires et à la primauté du droit continue d'être un important facteur de réussite, de paix et de stabilité. Mais il faut également souligner que l'Afrique n'est pas et ne doit pas être considérée comme naturellement instable et sujette aux conflits. Le Secrétaire général note dans le rapport d'étape dont nous sommes saisis que la bonne gouvernance, l'obligation redditionnelle, la transparence et l'état de droit s'imposent lentement dans toutes les régions du continent. Nous sommes entièrement d'accord avec l'opinion exprimée au paragraphe 97 de son rapport (S/1999/1008), à savoir que :

> «Ce que le monde extérieur n'a peut-être pas remarqué, c'est que la plupart des mesures qu'il n'a cessé de préconiser deviennent une réalité.»

Il n'est pas nécessaire de continuer d'exhorter l'Afrique à l'action. Ce dont elle a besoin, c'est d'un appui pour renforcer ses structures de gouvernance et son état de droit. Ce dont elle a besoin c'est de davantage de ressources concrètes pour pouvoir poursuivre utilement la ligne de conduite qu'elle s'est choisie.

Dans son rapport sur les causes des conflits en Afrique, le Secrétaire général a très justement vu dans la pauvreté une des sources potentielles de conflit. Ce n'est pas un hasard si la plupart des conflits en Afrique subsaharienne sont confinés à des pays qui ont un taux d'analphabétisme très élevé et un revenu par habitant inférieur à 260 dollars. Il importe, au moment d'élaborer des stratégies pour aider l'Afrique à surmonter ses difficultés présentes, que nous gardions en mémoire le problème du fardeau de la dette, qui est l'un des obstacles à l'élimination de la pauvreté. Nous saluons les diverses initiatives prises pour la réduction de la dette par la communauté des bailleurs de fonds, mais il reste que des mesures bien plus ambitieuses sont nécessaires si nous voulons qu'elles aient un impact quelconque sur la pauvreté.

La nécessité de s'attaquer à l'élimination de la pauvreté dans le cadre de la stratégie de prévention des conflits est évidente pour chacun d'entre nous. Il va sans dire que de grands efforts sont faits également dans nos pays à cette fin. Ils vont des mesures précises adoptées pour augmenter les ressources nationales consacrées au développement, au renforcement du pouvoir d'action de notre population et des communautés afin qu'elles puissent participer à la conception et à la gestion de programmes de développement durable. Ces efforts sont consentis souvent en prenant de gros risques politiques, mais dans la conviction qu'il est avant tout de notre responsabilité de créer les conditions intérieures favorables à la stimulation des investissements et du développement.

Nous espérons cependant que les conditions matérielles favorables que nous créons au niveau local serviront de catalyseur aux investissements et à l'aide, lesquels devraient à leur tour, à long terme, rendre cette aide inutile. Cela devrait également aider à générer en Afrique des économies qui serviraient de modèles aux régions sujettes aux conflits. Mais l'Afrique ne peut entreprendre seule cette tâche herculéenne. Nous reconnaissons magnanimement que les meilleures intentions sont exprimées ici et dans d'autres instances bien intentionnées. Cependant, on a souvent pu remarquer que les meilleures intentions et la meilleure volonté du monde doivent être accompagnées de ressources suffisantes pour que la lutte contre la pauvreté sur le continent soit efficace. Le Secrétaire général fait justement observer au paragraphe 104 de son rapport que :

> «Il faut d'urgence prendre d'autres mesures décisives concernant la dette.»

C'est là le défi que nous devons relever.

Pour terminer, la Tanzanie se félicite de l'importance que l'on accorde à l'Afrique au niveau du Conseil de sécurité. Nous espérons que ce dialogue sera à la hauteur des attentes qu'il engendre. Nous estimons également que

l’Afrique ne peut que connaître un revirement de situation et qu’une Afrique prospère sera créatrice de débouchés, non seulement pour l’Afrique mais aussi pour l’ensemble de la communauté internationale. La plupart d’entre nous, aujourd’hui, travaillent dur pour apaiser les divisions ethniques, s’occuper du cas des réfugiés, édifier une société civile et établir les structures d’une démocratie véritable. La plupart de nos dirigeants et de nos populations comprennent aujourd’hui que l’avenir de nos pays dépend du commerce, des sciences et des technologies. Nombreux sont ceux qui oeuvrent à la bonne gouvernance, à la transparence et à l’introduction de réformes structurelles. Les progrès dans cette direction pourraient ne pas être aussi rapides que nous le souhaitons, mais nous devons à l’Afrique et à l’humanité dont nous faisons tous partie d’y contribuer dans la mesure de nos moyens.

L’Afrique est actuellement dans une heure de besoin. L’aide octroyée à l’Afrique devrait être un investissement crédible pour tous. L’Afrique est riche de promesses et de potentiel. Ignorer ce potentiel et cette promesse, ce serait agir au détriment non seulement de l’Afrique, mais aussi de la communauté internationale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République-Unie de Tanzanie des aimables paroles qu’il a adressées à mon pays.

J’informe les membres du Conseil que j’ai reçu du représentant de la Jamaïque une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l’ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l’assentiment du Conseil, d’inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l’article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l’absence d’objections, il en est ainsi décidé.

Sur l’invitation du Président, M. Mullings (Jamaïque) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : L’orateur suivant inscrit sur ma liste est le Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Togo, S. E. M. Joseph Kokou Koffigoh. Je l’invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Koffigoh (Togo) : C’est pour moi un grand honneur que de prendre la parole devant le Conseil de sécurité à un moment où celui-ci examine, une fois encore, la situation en Afrique à la lumière du compte rendu que le Secrétaire général lui a présenté hier sur l’état de ce continent.

Permettez-moi, avant toute chose, Monsieur le Président, de vous féliciter très chaleureusement pour la manière fort remarquable avec laquelle votre pays, les Pays-Bas, assume la présidence du Conseil en cette période particulièrement chargée.

Je voudrais également rendre un hommage particulier au Secrétaire général pour son rapport d’étape, qui fait le point des actions menées depuis un peu plus d’une année. Cet exercice témoigne une fois de plus de sa sollicitude permanente vis-à-vis du continent africain qui, hélas, reste toujours en butte à des difficultés de tous genres.

Dans son rapport initial sur les causes des conflits et la promotion d’une paix et d’un développement durables en Afrique, le Secrétaire général a évoqué les grands problèmes auxquels notre continent se trouve confronté, ainsi que les principes fondamentaux sur lesquels on devrait se fonder pour les résoudre.

Il a ainsi invité les États africains à prendre les mesures nécessaires visant à l’avènement de la démocratie et de l’État de droit, et à engager des réformes tendant à promouvoir la bonne gouvernance et une gestion saine des affaires publiques; il a également exhorté la communauté internationale à coopérer avec les organisations régionales et sous-régionales en appuyant leurs initiatives ayant trait au maintien et à la consolidation de la paix.

À la suite de la publication de ce rapport, le Conseil de sécurité a entrepris un examen approfondi des recommandations qui y sont contenues, notamment avec l’assistance d’un groupe de travail créé à cet effet. Ce processus a suscité des réflexions approfondies sur divers problèmes ainsi que d’importantes déclarations d’engagement de la part des membres du Conseil. C’est ainsi qu’ont été salués l’appui du Conseil aux initiatives régionales et sous-régionales et son soutien ferme en faveur du renforcement de la capacité des États africains à lutter contre les mouvements illicites d’armes légères et de petit calibre à destination et à l’intérieur de l’Afrique.

Il convient également de souligner que, dans la déclaration présidentielle publiée à l’issue de sa réunion ministérielle du 24 septembre 1998, le Conseil a notamment engagé tous les États Membres et organisations intéressés à fournir l’appui financier et technique nécessaire afin de

renforcer les arrangements régionaux et sous-régionaux africains mis en place pour prévenir les conflits, maintenir la paix et la sécurité et régler les différends.

Le Conseil a, en outre, préconisé de renforcer les partenariats entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales. Comme on peut s'en rendre compte, le processus engagé est encourageant et incite à l'optimisme. Il faut souhaiter qu'il débouche sur des actions concrètes devant permettre à l'Afrique de s'engager résolument dans la voie du progrès et du développement.

À cet égard, il importe de rappeler qu'aux termes de sa résolution 1170 (1998), le Conseil de sécurité n'est appelé à procéder à une évaluation des progrès accomplis en ce qui concerne la promotion de la paix et de la sécurité en Afrique que l'année prochaine. Le rapport à mi-parcours que le Secrétaire général vient de publier et la convocation, sous votre présidence, Monsieur le Président, de cette réunion témoignent de l'existence d'une prise de conscience plus accrue pour notre continent et je voudrais vous en féliciter.

Pour ce qui concerne les États africains, depuis hier tout a été dit et je voudrais ici rendre un hommage au Secrétaire général de l'OUA, un hommage à la présidence de l'OUA par l'intermédiaire de son honorable représentant hier, et également aux autres délégués qui ont fait un tour d'horizon complet, qui ont fait un diagnostic complet et qui ont proposé des solutions pour appuyer les initiatives en cours.

Un peu partout en Afrique, vous savez que les élections démocratiques deviennent progressivement la règle et non l'exception, et la bonne gouvernance, la transparence et l'état de droit s'imposent lentement mais sûrement dans toutes les régions du continent. De même, les mécanismes africains de règlement des conflits se sont beaucoup développés ces dernières années.

Je voudrais m'arrêter un instant sur le cas de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) puisque des voix plus autorisées que la mienne ont abondamment parlé du continent en général. Pour sa part, la CEDEAO s'efforce de renforcer son Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits dont la création a constitué une grande avancée dans la voie de la consolidation de la capacité de l'Afrique de l'Ouest en matière de diplomatie préventive, de rétablissement et de maintien de la paix.

Le Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG) a ainsi permis à la CEDEAO de faire face, avec des fortunes diverses certes, mais avec efficacité, aux situations de crise qui ont prévalu au Libéria, en Sierra Leone et en Guinée-Bissau.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer, une fois encore, la reconnaissance du Président en exercice de la conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, S. E. Gnassingbé Eyadéma, le président de mon pays pour l'intérêt que le Conseil de sécurité ne cesse d'apporter à la préservation de la paix et de la sécurité dans notre sous-région.

La gestion des périodes d'après-conflit constitue un autre aspect sur lequel il convient de s'attarder en raison du fait que l'après-guerre n'a pas souvent été gérée de manière adéquate s'agissant de l'Afrique.

L'on remarquera que, dans bien des cas, les parties au conflit accumulent d'importants stocks d'armes qui, souvent disséminées de manière incontrôlée, peuvent contribuer à la reprise des hostilités.

Il s'avère par conséquent impérieux que la communauté internationale, s'appuyant sur les recommandations qui ont été fort pertinemment faites par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, encourage les pays concernés à mener à bien leurs programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et qu'elle réponde sans hésiter à leurs besoins à long terme en matière de reconstruction et de relèvement.

À cet égard, je me réjouis de la proposition faite par le Secrétaire général dans son dernier rapport sur la Sierra Leone de créer une force des Nations Unies dans le pays, conformément à l'Accord de paix de Lomé. Je reste persuadé que le Conseil de sécurité autorisera, le plus vite possible, le déploiement de cette force, qui, conformément au mandat qui devra lui être assigné, aidera le Gouvernement sierra-léonais à appliquer le plan de désarmement, de démobilisation et de réinsertion.

Vous savez que le retard mis dans le déploiement des forces a été pour une large part dans la situation qui s'est révélée ensuite, au mois de mai dernier, en Guinée-Bissau; et nous souhaitons vivement que, tirant les leçons de cet événement, dans le cas de la Sierra Leone, avec les engagements qui viennent d'être pris de renforcer par l'appui du Conseil de sécurité la force de maintien de la paix dans la Sierra Leone, cela se réalise dans les meilleurs délais. On

attendait au moins 1 500 hommes en Guinée-Bissau. On n'a pu, grâce à l'appui de la France, je crois, déployer que 600 hommes et les tensions étaient telles que ces 600 hommes faiblement équipés n'ont rien pu faire lorsque la situation s'est dégradée. Donc, nul doute que l'initiative qui est en cours en ce qui concerne la Sierra Leone aidera à dissiper les inquiétudes récemment exprimées, à juste titre, par le Gouvernement sierra-léonais au sujet de la mise en oeuvre de ce programme.

La paix en Sierra Leone est absolument indispensable car tout retard dans ce domaine a des effets pervers sur la Guinée qui porte un poids énorme en ce qui concerne l'afflux des réfugiés. Tout retard a également des effets pervers sur le Libéria pour lequel tout le monde a consenti des sacrifices énormes, comme on le sait.

Si les efforts jusqu'ici déployés pour renforcer la capacité de l'Afrique en matière de maintien de la paix sont louables, ils n'exonèrent pas cependant la communauté internationale et surtout le Conseil de sécurité de leurs obligations, d'autant que la Charte des Nations Unies confère à ce dernier la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales et je ne cache pas que, dans l'opinion publique, au niveau de l'Afrique de l'Ouest, on a le sentiment que la communauté internationale, voulant se reposer sur l'effort régional qui est en cours, notamment avec l'ECOMOG, n'apporte pas suffisamment d'appui. Or, on a beau le dire, nos pays sont encore des pays économiquement et socialement faibles et le poids du règlement de ces conflits régionaux a des effets extrêmement négatifs sur les budgets nationaux et sur les programmes d'éducation et autres.

La communauté internationale ne doit donc pas tirer prétexte des mesures d'assistance financière et logistique, au demeurant timides, accordées aux États africains pour se désengager de ce continent. Il est probable que, pendant longtemps encore, l'Afrique continuera d'avoir besoin de cet appui logistique et de ressources financières, notamment, en vue de mener à bien ses efforts de rétablissement et de maintien de la paix.

Par ailleurs, les conflits récemment survenus un peu partout en Afrique ont montré combien des considérations historiques ou même linguistiques pouvaient compliquer les efforts régionaux de règlement des conflits; dans de tels contextes, un engagement direct des Nations Unies paraît parfois indispensable si l'on veut préserver la paix.

Face à ces impératifs, il est regrettable que la même attention ne soit pas accordée à toutes les crises ou situations de conflit, et j'ai écouté hier avec beaucoup d'attention cette petite phrase prononcée par l'honorable représentant de l'Algérie qui disait que la douleur n'a pas de couleur.

C'est ce que soulignait encore le 21 septembre dernier le Président Chiluba — que le Conseil a accueilli ici —, dans l'exposé qu'il a présenté sur la situation dans la région des Grands Lacs lorsqu'il a relevé à juste titre que, quand la communauté internationale traite des questions ayant trait à l'Afrique, le coût constitue toujours le facteur déterminant et quasiment un obstacle à la participation efficace des Nations Unies. Il est à espérer enfin que les opérations en cours et les initiatives futures contribueront à corriger cette tendance à la marginalisation de l'Afrique qui ne demande qu'à être accompagnée dans ses efforts visant à la promotion d'une paix et d'un développement durables.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Togo des aimables paroles qu'il a adressées à ma délégation.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est la Ministre d'État chargée des affaires extérieures de l'Inde, S. E. Mme Vasundhara Raje. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Mme Raje (Inde) (*parle en anglais*) : Bien que la réunion ministérielle proposée par le Secrétaire général aura lieu l'an prochain, je saisis cette occasion pour intervenir au Conseil au sujet de l'Afrique, un continent auquel nous lient de solides relations historiques. Le Secrétaire général, dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, publié en avril 1998, a fait une série de recommandations au système des Nations Unies et aux États Membres. Une année s'est écoulée et il est temps de faire un bilan, à l'instar du Secrétaire général qui l'a fait dans son rapport d'étape.

Comme nous l'avons dit l'an dernier, la plupart des problèmes que le Secrétaire général a identifiés dans son rapport ne relèvent pas du mandat du Conseil de sécurité. Toutefois, vu que ce débat examinera tous les défis qui se posent à l'Afrique — ne serait-ce que pour replacer les problèmes de conflit et de sécurité dans leur contexte —, j'évoquerai aussi les questions mentionnées dans le rapport pour lesquelles la responsabilité d'agir n'incombe pas au Conseil.

Nous relevons avec intérêt les mesures modestes et positives suggérées à la section du rapport intitulée «Agir face aux situations de conflit». Nous convenons qu'il est avisé — de façon générale et non limitée au cas de l'Afrique — d'éviter des efforts rivaux de médiation. Ceci a parfois conduit à des tensions entre les médiateurs, avec des effets sur le conflit. Les groupes de contact et les conférences extraordinaires peuvent s'avérer utiles, bien que, par définition, ils n'ont de raison d'être que si les parties au conflit sont disposées à discuter.

Nous avons participé au processus d'Interlaken, et souhaiterions que les sanctions soient efficaces. Nous pensons qu'il faudrait insister sur la réduction de l'impact des sanctions sur les personnes innocentes, en Afrique et ailleurs, au lieu de diminuer le fardeau administratif pour les banques internationales, par l'intermédiaire desquelles les sanctions sont imposées. Il faut insister à ce sujet sur un point vital : comme il est indiqué dans l'un des rapports présentés cette année au Conseil économique et social (E/1999/16, par. 25), l'Afrique a enregistré des fuites massives de capitaux estimées à près de 22 milliards de dollars entre 1982 et 1991. Ces fuites de capitaux, qui prennent de plus en plus d'ampleur, représentent les fruits de la corruption et sont investis dans des banques des pays développés. Le rapport du Secrétaire général appelle à des mesures de contrôle de la corruption en Afrique, mais comme le souligne le rapport présenté à l'ECOSOC, l'Afrique a besoin de toute urgence de rapatrier ces fonds et, pour ce faire, elle a besoin de l'aide des gouvernements étrangers où se trouvent ces banques. La corruption ne peut être combattue à la source si l'argent de la corruption peut aisément être placé à l'étranger.

Nous notons que le Secrétariat travaille avec les pays africains pour que la violation des embargos sur les armes — imposés par le Conseil de sécurité — soit considérée comme un délit au titre de la législation nationale. C'est là une voie à considérer mais comme la plupart des armes utilisées dans des conflits africains sont fabriquées sur d'autres continents et exportées en Afrique — tout en sachant le plus souvent qu'elles seront utilisées par ceux visés par les embargos — toute législation promulguée par les États africains sera inefficace faute de contrôles légaux tout aussi effectifs dans les pays exportateurs d'armes.

S'agissant de la réduction des achats d'armements à moins de 1,5 % du produit intérieur brut, et comme l'indique le rapport, de nombreux pays africains ont estimé que cela serait difficile à mettre en oeuvre. Une fois encore, et par définition, il ne s'agit pas d'un chiffre pouvant être généralisé.

Nous sommes surpris de l'omission, dans le rapport, de la question des mercenaires. L'on sait que les mercenaires soutiennent divers conflits en cours, qu'ils ont commis d'horribles violations de droits de l'homme et du droit humanitaire et qu'ils offrent leurs services aux forces antagonistes en Afrique. La plupart d'entre eux viennent de pays extérieurs au continent et qui ont récemment élagué leurs effectifs militaires. Une fois de plus, il s'agit d'un problème dont la solution n'est pas entre les mains des Africains.

Une autre omission importante concerne le terrorisme qui affecte l'Afrique et sa sécurité, comme dans d'autres régions du monde. Lors du dernier Sommet de l'Organisation de l'unité africaine, tenu à Alger, les dirigeants africains se sont engagés à travailler en vue d'une convention internationale de lutte contre toutes les formes de terrorisme. Nous nous félicitons de cet appel et l'appuyons.

Nous saluons les efforts internationaux destinés à renforcer la capacité de l'Afrique en matière de maintien de la paix. La Conférence internationale des Nations Unies sur le maintien de la paix, tenue à New Delhi en mars dernier, a accordé une large place au maintien de la paix en Afrique. Nous nous sommes efforcés d'assurer une large participation africaine et espérons que les participants ont trouvé l'expérience fort utile. Nous avons contribué à la quasi-totalité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique et demeurons engagés à poursuivre nos efforts dans ce domaine sur ce continent.

Les capacités africaines en matière de maintien de la paix se développent, mais ceci ne devrait pas servir de prétexte au Conseil de sécurité pour renoncer à ses responsabilités du maintien de la paix et de la sécurité internationales et refuser de mettre en place des opérations de maintien de la paix en Afrique, au motif qu'elles nécessiteraient des ressources supplémentaires, impliqueraient des risques physiques pour les agents de maintien de la paix ou pourraient s'éterniser. Toutes les régions du monde devraient faire l'objet d'un traitement égal et transparent, et l'Afrique ne mérite pas simplement l'attention du Conseil dans des débats de ce genre, mais aussi l'envoi rapide de missions de maintien de la paix lorsqu'elles sont nécessaires.

La plupart des points évoqués dans la section sur l'assistance humanitaire récapitulent les recommandations faites dans le récent rapport au Conseil de sécurité sur la protection des civils en situation de conflit armé (S/1999/957). Je rappellerai que dans une déclaration faite au début de ce mois au Conseil [S/PV.4046 (Resumption 1)], nous avions expliqué en détail pourquoi, selon nous, ces recommanda-

tions doivent être examinées plus avant et ne devraient pas être acceptées comme base d'action.

De façon générale, tout ce que le Conseil de sécurité fait pour l'Afrique s'avère insuffisant si des efforts internationaux concrets ne sont pas déployés pour traiter des problèmes sous-jacents. Comme le dit le Secrétaire général, le développement est une condition essentielle du maintien de la paix et de la sécurité. Comment s'en est sortie l'Afrique au cours de l'an dernier? Les chiffres des Nations Unies prêtent à confusion.

La récapitulation annuelle de la situation économique et sociale de l'Afrique présentée cette année au Conseil économique et social fixe la croissance du produit national brut en Afrique, en 1998, à 3,3 % donc, ce qui représente le taux de croissance le plus élevé de toutes les régions du monde par rapport aux 2,9 % de 1997. Il y est signalé que 33 pays africains parmi les pays les moins avancés ont fait passer leur taux de croissance de 2,4 % en 1997 à 4,1 % en 1998. C'est très encourageant, mais l'*Étude sur l'économie mondiale, 1999* publiée par le Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies affirme que le taux de croissance africain est tombé de 2,7 % en 1997 à 2,5 % en 1998. Nous espérons que les évaluations faites par l'Organisation des Nations Unies ne seront pas aussi divergentes; sinon, les États Membres auront bien du mal à juger objectivement la situation.

D'autre part, pour faire des recommandations utiles, il nous faut segmenter le problème; l'Afrique occidentale, l'Afrique orientale et l'Afrique australe ont traversé un moment particulièrement difficile, mais dans ces régions, d'après l'Étude, les pays de la zone franc CFA ont eu d'assez bons résultats, certains enregistrant en 1998 une croissance de 4,9 %, d'autres de 5,5 %. Il est clair que nous devons aborder dans d'autres instances les besoins particuliers des pays et sous-régions d'Afrique et les aider à forger des solutions appropriées, fondées sur les ressources locales.

Nous sommes déçus que dans la section III du rapport, «Construire une paix durable et promouvoir la croissance économique», on examine les aspects de la bonne gouvernance avec bien plus de détail que les mesures pratiques destinées à promouvoir la croissance. Un gouvernement efficace, transparent et responsable qui réagit aux besoins et aux priorités des gouvernés est important, mais lier l'aide et l'investissement à des normes arbitraires sans rapport avec les paramètres économiques ne saurait encourager les droits de l'homme ni la prospérité. Au contraire, le rapport du Conseil économique et social établit clairement le lien étroit entre revenu et bien-être. Huit des 10 États les mieux placés dans la classification Borda en Afrique sont également parmi les 10 premiers pour le revenu par habitant, ce qui contredit l'affirmation selon laquelle le développement humain n'est pas nécessairement tributaire de la croissance du revenu.

Le rapport invite les pays africains à créer un climat propice aux investissements, notamment en prêtant davantage d'attention aux ressources humaines et à la santé publique, mais d'autres rapports émanant du systèmes des Nations Unies brossent un tableau plus complexe. En matière d'investissement, le *World Investment Report*, publié par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, souligne que l'investissement étranger direct a obtenu un rendement plus élevé en Afrique que dans toute autre région. Ce rapport a aussi constaté que les investisseurs étrangers ont cherché des pays africains qui ont un environnement macroéconomique bien réglementé; la recommandation figurant dans le rapport du Secrétaire général, selon laquelle les pays africains devraient créer un milieu propice à l'investissement, est donc bien fondée.

Cependant, le *World Investment Report* a constaté également que l'investissement étranger direct en Afrique s'est attaché presque exclusivement à l'exploitation rapide des ressources naturelles. En d'autres termes, si deux pays africains avaient des ressources naturelles, comme le pétrole ou le gaz, d'un intérêt immédiat pour l'investisseur étranger, celui qui a l'environnement le plus stable aurait une meilleure chance d'obtenir l'investissement. Mais les pays africains qui n'ont pas ces ressources naturelles d'un si grand intérêt commercial, quelle que soit la qualité de leur gouvernance ou la stabilité de leur environnement macroéconomique, ont peu de chance d'obtenir un investissement étranger substantiel. Comme ce sont les pays qui ont souvent le plus besoin d'investissement étranger direct, il faut établir une distinction claire entre le besoin et l'offre. Dans tout le continent, pour illustrer ce point, la croissance du secteur industriel, moteur du développement dans toutes les régions, a baissé de 3,8 % en 1997 à 3,2 % en 1998, en grande partie parce que les investissements font défaut.

Fait encore plus éloquent, la Commission économique pour l'Afrique nous a rappelés que le déficit qu'il faut financer par des ressources externes si l'Afrique doit vraiment réduire la pauvreté représente 9 % du produit national brut (PNB) africain, ce qui est à peu près le même chiffre que pour l'aide publique au développement (APD). Dans la plupart des économies en développement qui ont démarré, ce déficit n'a jamais dépassé 2 à 3 %. Ce chiffre démontre bien la nature différente des besoins africains sur le plan

qualitatif; la baisse de l'apport net de capitaux et l'intérêt limité de l'étranger sont donc encore plus troublants.

En matière de santé publique, le rapport parle des problèmes redoutables que constituent le sida et le paludisme, peut-être à nouveau sans donner de détails sur l'ampleur du problème en Afrique. Le *Rapport mondial sur la santé, 1999*, publié par l'Organisation mondiale de la santé, décrit le problème du paludisme en Afrique comme une question de développement économique et social, non pas seulement comme une préoccupation d'ordre sanitaire. Il ajoute que l'impact économique négatif du paludisme en Afrique ayant été évalué à plus de 1 % du PNB, il pourrait être considéré comme une cause et non seulement une conséquence du sous-développement. Une action internationale vigoureuse menée pour éliminer le paludisme pourrait donc ajouter au moins 1 % au PNB africain; c'est beaucoup plus réalisable que de fixer un maximum arbitraire, par exemple, au budget de la défense.

Concernant le sida, les derniers chiffres de l'Organisation mondiale de la santé fixent à 54 millions le nombre de séropositifs. Le *Rapport sur le développement humain*, publié par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), nous signale que le coût des médicaments de la compagnie Glaxo Wellcome est tombé de 10 000 dollars par malade à 3 000 dollars, mais c'est bien au-delà des moyens des Africains. Si les 54 millions d'Africains devaient être traités, le coût annuel pour le continent serait de l'ordre de 162 milliards de dollars. D'où viendra cet argent? Cela touche à la question générale de la négligence et de la non-application dans le monde en développement des résultats de la recherche scientifique et technologique de pointe dans le domaine de la santé et à la nécessité d'étudier d'urgence des moyens novateurs de financer l'application de cette recherche, surtout en Afrique.

L'Inde a contribué au mieux de ses possibilités à la promotion de la paix et du développement durable en Afrique. Nous accordons une priorité absolue à la coopération économique avec l'Afrique. Premier instrument de notre coopération technique avec l'Afrique, le Programme indien de coopération technique et économique a permis de former quelque 20 000 Africains dans des domaines comme la banque, le commerce extérieur, l'hydrologie, les ressources en eau, les communications, l'électronique, l'imagerie par satellite, l'agriculture, la petite et moyenne industrie, les logiciels, les sources renouvelables d'énergie, etc. Plus de 15 000 étudiants africains poursuivent leurs études en Inde. Nous offrons 1 350 places de formation dans nos meilleurs établissements chaque année, dont près de 60 % sont réservées aux stagiaires africains. Le Programme a également mis en oeuvre un vaste éventail de projets d'assistance en Afrique. La formation et la coopération mutuelle dans le domaine des droits de l'homme, dans la gestion des élections, dans les procédures parlementaires et dans l'administration du secteur public sont d'importants aspects de notre relation polyvalente.

Plusieurs sociétés indiennes ont créé des coentreprises en Afrique, transférant du capital, améliorant sans cesse le niveau de la technologie et encourageant la création d'emplois. L'industrie indienne participe de façon significative au développement des infrastructures africaines dans des secteurs tels que les chemins de fer. En 1998, nous avons ouvert un fonds d'exploitation pour l'Afrique pour encourager le commerce, les investissements, la technologie et pour revitaliser le commerce bilatéral avec l'Afrique, ainsi que pour investir dans le développement de l'Afrique.

L'Afrique restera notre partenaire prioritaire en matière de coopération. Nous espérons qu'elle sera également une priorité pour le système de l'Organisation des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Le prochain orateur est le Secrétaire d'État aux affaires étrangères de la Slovaquie, S. E. M. Jaroslav Chlebo. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à prononcer sa déclaration.

M. Chlebo (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter Pays-Bas et vous personnellement, Monsieur, de la manière remarquable dont vous avez présidé le Conseil de sécurité ce mois-ci. Je voudrais également remercier votre prédécesseur, le représentant de la République de Namibie, de l'efficacité avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil au mois d'août.

La Slovaquie se réjouit de l'initiative prise par les Pays-Bas de convoquer ce débat sur l'Afrique, qui vient à son heure. Nous pensons que c'est là un pas très prometteur vers une solution finale aux problèmes encore non résolus de l'Afrique.

La Slovaquie se félicite vivement du récent rapport d'étape du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Nous sommes également reconnaissants à M. Frederick Chiluba, Président de la République de Zambie, de l'exposé qu'il nous a fait sur la situation en Afrique la semaine dernière et nous saluons toutes les autres activités qui ont été entreprises en vue d'aider l'Afrique dans sa quête de paix et de développement.

Il ne fait aucun doute qu'au cours des dernières années, le continent africain a réalisé des progrès importants sur la voie de la stabilité et de la prospérité. Néanmoins, en dépit de certaines réalisations, l'Afrique, à l'aube du nouveau millénaire, continue d'être déchirée et menacée par un grand nombre de conflits et de tensions. En l'absence d'une démarche appropriée, les tensions peuvent rapidement dégénérer en de nouveaux conflits dévastateurs.

Il est essentiel de réagir à temps et de promouvoir le règlement pacifique des conflits pour permettre l'établissement d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Il est clair qu'un partenariat actif et efficace entre l'Afrique et la communauté internationale doit constituer l'une des priorités essentielles pour prévenir et régler ces conflits, ainsi que pour aider l'Afrique à créer un environnement propice à la croissance économique de ses pays. L'aide continue et accrue de la communauté internationale est également importante pour mettre sur pied et renforcer une capacité africaine de maintien de la paix afin d'aider le continent à faire face aux crises. Cependant, cette capacité ne saurait se substituer à la responsabilité qui incombe à l'Afrique elle-même. Le continent africain doit faire montre de la volonté politique de rechercher des solutions politiques plutôt que militaires à ses problèmes et il doit adhérer à des principes de bonne gouvernance dans le strict respect des droits de l'homme et de l'état de droit. À cet égard, nous avons salué la détermination des dirigeants africains à promouvoir la démocratie et le régime de droit qu'ils ont récemment exprimée lors du trente-cinquième Sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) qui s'est tenu à Alger. Les pays ne pourront garantir leur stabilité et leur prospérité que dans le contexte d'une bonne gouvernance.

Les accords régionaux font déjà partie intégrante des efforts communs de la communauté internationale pour assurer le maintien de la paix et de la sécurité en Afrique. La Slovaquie salue et appuie sans réserve la coopération et la coordination accrues entre l'ONU et l'Afrique dans le domaine du maintien de la paix. Les opérations de maintien de la paix continuent de jouer un rôle indispensable dans le règlement des conflits en cours. Force est de reconnaître le rôle important que les organisations régionales et sous-régionales africaines, telles que l'Organisation de l'unité africaine (OUA), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), ont joué pour résoudre certains différends et pour mener des missions de maintien de la paix dans plusieurs pays africains. Nous devons leur fournir les ressources financières et matérielles nécessaires.

À cet égard, la Slovaquie rend hommage à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et en particulier au Président du Togo pour leurs efforts qui ont mené à la signature de l'Accord de paix de Lomé qui a redonné un espoir de paix à la population sierra-léonaise. Nous nous félicitons en outre très vivement des efforts de diplomatie et de médiation entrepris par le Président de la Zambie qui ont permis la signature de l'Accord de cessez-le-feu en République démocratique du Congo, créant ainsi les conditions propices au rétablissement de la paix dans la région des Grands Lacs.

Il est évident que le processus de paix n'est pas achevé et que la coopération et l'assistance de la communauté internationale ne peuvent pas s'arrêter après le rétablissement de la paix. L'on ne saurait parvenir à des résultats durables en matière de paix et de développement durables et maintenir ces résultats sans un suivi nécessaire. Une transition claire et progressive des différentes opérations de maintien de la paix est nécessaire pour permettre une consolidation de la paix après les conflits. Dans ce cadre, il importe d'envisager et de renforcer tous les facteurs qui contribuent à la réconciliation, la reconstruction et la création de conditions propices à la croissance économique en vue d'empêcher une reprise des conflits. Le Mozambique qui est parvenu non seulement à régler son conflit interne mais qui s'est également montré déterminé à combattre l'un des plus grands fléaux de ce continent, à savoir, les mines antipersonnel, constitue, à mon avis, un bon exemple à cet égard.

Depuis sa création en tant qu'État indépendant en janvier 1993, la Slovaquie a participé à plusieurs opérations de maintien de la paix en Afrique et dans d'autres régions du monde. À l'heure actuelle, près de 3 000 soldats de la paix participent, sous la bannière de l'ONU, à des missions de maintien de la paix. Sur le continent africain, la Slovaquie a participé activement aux missions de l'ONU en Angola, au Rwanda, dans la région frontalière entre l'Ouganda et le Rwanda, au Libéria et en Sierra Leone. En outre, la Slovaquie est disposée à envoyer une équipe de génie composée de 150 experts du déminage dans le cadre de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental et elle a récemment indiqué qu'elle envisageait d'envoyer des soldats de la paix dans le cadre d'une possible mission de l'ONU en Érythrée et en Éthiopie. En terme d'effectifs par habitant, la Slovaquie fait partie des pays qui fournissent le plus de contingents.

En outre, la Slovaquie est prête à contribuer à cet effort pour améliorer la capacité de l'Afrique en matière de

prévention et de règlement des conflits et à offrir les services de son Centre de formation aux opérations de maintien de la paix, en dispensant notamment des cours de formation à des groupes d'experts techniques.

Nous reconnaissons que le problème des mines antipersonnel pèse lourdement sur les efforts de relèvement après un conflit et sur les activités de promotion d'un développement durable dans les régions touchées. La contribution de la Slovaquie à la résolution de ce problème se reflète non seulement dans sa ratification de la Convention d'Ottawa cette année mais également dans sa participation active aux activités de déminage entreprises dans le cadre des opérations de maintien de la paix. La Slovaquie est disposée à continuer de fournir ses compétences, ses techniques et son équipement à cette fin.

Certaines situations exigent l'application de mesures spécifiques, y compris l'imposition de sanctions par le Conseil de sécurité. L'imposition d'un régime de sanctions est une mesure coercitive mais elle devrait plutôt être une mesure préventive. Nous partageons l'avis selon lequel un meilleur ciblage des sanctions est nécessaire pour s'assurer que celles-ci atteignent l'objectif visé et pour qu'elles aient plus d'impact sur les dirigeants politiques et les décideurs.

À cet égard, il y a lieu d'accorder une attention particulière aux embargos sur les armes qui sont l'un des instruments clefs dans la prévention des flux d'armes et de matériels connexes illicites en direction des zones de conflit ou de tension en Afrique. L'ONU et la communauté internationale doivent donc prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'application efficace des embargos sur les armes imposés par le Conseil de sécurité, en s'efforçant notamment de détecter les sources de ces transferts d'armements.

Un exemple amer de la violation de ces embargos nous a été donné par l'Angola. Dans ce pays, l'opération de maintien de la paix de l'ONU a échoué et les efforts de la communauté internationale ont été réduits à néant à cause de la poursuite de l'approvisionnement de l'UNITA en armes.

Nous sommes préoccupés par le fait que les sanctions du Conseil de sécurité sont bafouées principalement par des pays non africains, dont certains veulent être reconnus comme étant des États qui contribuent à la paix et la sécurité internationales. La Slovaquie adhère fermement à toutes les décisions du Conseil de sécurité, y compris celles concernant des sanctions. En tant que futur Président de l'Arrangement de Wassenaar sur la réglementation des exportations d'armes classiques et de matières et technologies à double usage, la Slovaquie souhaite contribuer aux travaux concrets qui sont entrepris dans le cadre de cet arrangement en vue de renforcer la stabilité régionale et internationale.

Nous reconnaissons qu'il importe de créer une relation étroite avec les pays africains et de consolider nos liens avec ce continent. Nous appuyons sans réserve l'intention de l'Union européenne de tenir des sommets avec ces pays l'an prochain et nous adhérons aux positions de l'Union qui seront présentées ultérieurement par le représentant de la Finlande au cours de ce débat.

La Slovaquie se félicite des bonnes relations de coopération mutuelle qu'elle a toujours entretenues avec les pays africains. À l'aube du nouveau millénaire, nous continuerons de promouvoir notre partenariat avec ces pays en vue d'aider l'Afrique à bâtir son avenir. La Slovaquie est prête à contribuer à tous les efforts entrepris par la communauté internationale pour répondre constructivement aux besoins de l'Afrique et pour promouvoir la paix, le développement durable, les droits de l'homme et la bonne gouvernance sur ce beau continent. Nous devrons sans tarder déterminer les moyens et les ressources nécessaires en vue d'accomplir cette noble tâche.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire d'État aux affaires étrangères de la Slovaquie des paroles aimables qu'il m'a adressées ainsi qu'à mon prédécesseur.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le Ministre des relations extérieures de la République du Soudan, S. E. M. Mustapha Osman Ismail. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Ismail (Soudan) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, ma délégation vous félicite de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois plein d'activité et de réunions internationales. Nous vous remercions également d'avoir organisé tant de débats publics sur de nombreux sujets qui préoccupent ces derniers temps la communauté internationale. Nous remercions aussi le Secrétaire général et lui disons notre appréciation pour son rapport d'étape sur l'application des recommandations figurant dans le rapport sur les causes profondes des conflits en Afrique — objet du présent débat.

Ma délégation a étudié de près le rapport du Secrétaire général figurant au document S/1999/1008. Nous voudrions

faire les observations suivantes dans l'espoir que cela enrichira la discussion.

Le paragraphe 2 du rapport dit que

> «Le Conseil de sécurité a créé un Groupe de travail ad hoc pour examiner les recommandations du rapport ayant trait à la paix et à la sécurité. Le Groupe de travail a élaboré des propositions concrètes visant : a) appuyer les initiatives régionales et sous-régionales dans le domaine de la prévention des conflits et du maintien de la paix; b) créer un mécanisme international pour aider les gouvernements hôtes à maintenir la sécurité et la neutralité des camps de réfugiés; c) renforcer les capacités de l'Afrique en matière de maintien de la paix; d) accroître l'efficacité des régimes des sanctions sur les armes imposées par le Conseil de sécurité.»

À cet égard, nous remercions le Conseil de l'intérêt qu'il accorde à cette question en créant le Groupe de travail ad hoc pour étudier les sujets susmentionnés et faire des propositions à leur égard. Nous aurions souhaité voir le texte de ces propositions dans le corps du rapport d'étape du Secrétaire général. Nous aurions également souhaité que ce rapport dise dans quelle mesure il a été tenu compte des vues des États non membres du Conseil, en particulier les vues exprimées au cours des récents débats sur le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits en Afrique et qui contenaient des idées précieuses sur le régime des sanctions et sur le rôle des organisations régionales, ainsi que dans d'autres domaines.

S'agissant du ciblage des sanctions, le rapport du Secrétaire général évoque les efforts des organisations non gouvernementales et les colloques sur ce sujet précis, organisés par certains États et auxquels le Secrétariat des Nations Unies a fourni un soutien technique, comme cela est indiqué au paragraphe 12 du rapport.

À cet égard, nous réaffirmons qu'il est important de tenir compte des vues des États Membres de l'ONU sur les sanctions car, en dernière analyse, ils sont directement intéressés. Le rapport n'a pas pris en compte le document approuvé par consensus par l'Assemblée générale au sujet d'«Un Agenda pour la paix».

En ce qui concerne le problème des mouvements illicites d'armes de petit calibre et d'armes légères, ma délégation rappelle qu'il est nécessaire de trouver, pour résoudre ce problème, un mécanisme qui empêche les rébellions et les bandes guerrières d'obtenir des armes, et d'établir une supervision efficace sur la prohibition ainsi imposée.

S'agissant du paragraphe 18 du rapport, intitulé «Identifier les marchands d'armes internationaux», nous estimons qu'il vaudrait mieux que nous identifions les compagnies qui fabriquent et qui exportent et leurs moyens d'exportation, afin de jeter les bases d'un régime international pour contrôler la fabrication, l'exportation et le commerce de ces armes.

L'an dernier, lorsque le Secrétaire général a présenté son premier rapport sur «Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique», il a mentionné de nombreuses causes de ces conflits; entre autres, l'héritage de la colonisation, les raisons économiques et d'autres facteurs externes conduisant à ces conflits et à leur maintien. Il a aussi souligné le lien entre la paix et le développement.

À cet égard, je voudrais parler du paragraphe 102 du rapport d'étape publié par le Secrétaire général le 25 septembre. Ce paragraphe évoque le conflit au Sud-Soudan. Chacun sait qu'un conflit existe de longue date dans le sud de mon pays. C'est l'une des crises que nous a léguées la colonisation et qui a été exacerbée par les marchands de la guerre et les rebelles. Et ce conflit dure depuis plus de 50 ans.

Depuis qu'il a accédé au pouvoir, le gouvernement actuel a déployé des efforts épuisants pour parvenir à la paix dans le sud. Il a accueilli favorablement tous les bons offices et toutes les initiatives prises à cet égard. Il a accepté la Déclaration de principes, comme base des négociations entre lui et les rebelles dans le cadre de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). Il a récemment annoncé un cessez-le-feu global dans le but de préparer la voie de la paix et de réaffirmer son engagement de respecter les droits de l'homme fondamentaux pour tous les citoyens dans les régions déchirées par la guerre.

Je déclare aujourd'hui, du haut de cette tribune — et le répéterai dans ma déclaration devant l'Assemblée générale ce soir —, que le Gouvernement soudanais est prêt à proclamer un cessez-le-feu permanent dans tout le sud du Soudan. Si les rebelles l'acceptent nous demanderons aux organisations pertinentes d'intervenir pour séparer les forces respectives et de superviser le cessez-le-feu pour des raisons humanitaires et pour que l'initiative de l'IGAD aboutisse à un règlement pacifique du problème.

Le mouvement rebelle a rejeté le cessez-le-feu, il empêche l'acheminement des secours et tue les secouristes. Le meurtre de quatre fonctionnaires du Comité international de la Croix-Rouge en avril dernier — un forfait condamné par la communauté internationale et le Secrétaire général — est encore frais dans nos mémoires.

Du haut de cette tribune, nous demandons à la communauté internationale et au Conseil de sécurité de faire pression sur le mouvement rebelle pour qu'il s'associe au processus de paix et d'adopter des sanctions semblables à celles qui ont été adoptées contre le rebelle Savimbi en Angola, qui a été déclaré criminel de guerre par le Mouvement des pays non alignés, à la session ministérielle qui a eu lieu pendant la présente Assemblée générale.

Le présent rapport du Secrétaire général souligne l'importance du développement socioéconomique pour éliminer les causes des conflits. Cependant, nous notons que l'on n'accorde pas suffisamment d'importance à cette question. Les ressources suffisantes n'ont pas été dégagées pour convertir les projets en reconstruction et développement effectifs. Nous soulignons que, si l'on ne prête pas suffisamment attention à cette question, la porte restera ouverte à de nouveaux conflits.

L'expérience a montré de façon indéniable qu'il est impératif d'accorder une attention au développement socioéconomique pendant la période de transition dans les régions où une stabilité relative a été établie, sans attendre de rétablir une paix d'ensemble. Le développement jouerait ainsi un rôle d'appui pour parvenir à cette paix.

J'ai pris note avec intérêt de la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères du Canada, qui contenait une référence à mon pays. Je le remercie de son intérêt à l'égard des affaires du Soudan et je ne voudrais pas terminer cette déclaration sans parler de ce qu'il a dit à propos du commerce d'esclaves dans mon pays, à notre plus grand étonnement.

Le Canada est presque le seul pays à proférer de telles accusations à l'encontre du Soudan et devant le Conseil. Le Canada n'a pas de représentation diplomatique résidente au Soudan et, ces dernières années, il n'a envoyé aucune délégation officielle dans notre pays pour y connaître les faits. Je voudrais également mentionner que mon pays accueille plus de 50 missions diplomatiques étrangères, dont 20 ambassades arabes, 10 ambassades européennes, un nombre quasi égal d'ambassades africaines, un autre nombre d'ambassades asiatiques et un ambassadeur résident de l'Union européenne.

Le Conseil ministériel de la Ligue arabe, réuni au Caire ce mois, a examiné les campagnes de propagande trompeuse et perfide lancées par certaines organisations suspectes, telles que la Christian Solidarity International (CSI), contre mon pays, qui propage des allégations mensongères au sujet d'un commerce d'esclaves au Soudan. La CSI est une organisation qui vise à semer la zizanie parmi les enfants d'un même peuple, chrétiens et musulmans, et à attiser la haine. Le Conseil a décidé à l'unanimité que cette campagne tendancieuse visait à ternir l'image du Soudan, à le déstabiliser et à y fomenter des zizanies et des troubles. Il a demandé que l'on fasse opposition à cette campagne. Une copie de cette résolution a été envoyée au Président du Conseil de sécurité. Vous savez par ailleurs que le Comité des organisations non gouvernementales du Conseil économique et social a adopté une résolution recommandant le retrait du statut consultatif accordé à Christian Solidarity International, à cause de ses excès et de ses violations des règles qui régissent ses relations avec l'Organisation des Nations Unies.

Le projet de résolution soumis par les membres de l'Union européenne à la Commission des droits de l'homme à Genève, en mars dernier, sur la situation des droits de l'homme au Soudan, qui rend hommage aux progrès réalisés par mon pays à cet égard, ne fait aucune référence à des allégations de commerce d'esclaves. Il fait plutôt allusion à des enlèvements qui ont eu lieu dans le cadre de conflits tribaux portant sur l'eau, les pâturages et les terres agricoles, qui éclatent dans certaines régions isolées du Soudan, indépendamment des différences ou des similarités ethniques et raciales entre les tribus concernées. C'est un phénomène que mon gouvernement s'emploie résolument à maîtriser et à éliminer. À cet égard, je voudrais aviser le Conseil du fait qu'un atelier sur les moyens de faire face à ces conflits a été tenu en juillet dernier à Khartoum. Y ont participé certains organes de l'ONU, des organisations non gouvernementales, des dirigeants de la société civile et les organes gouvernementaux concernés. Les recommandations émanant de cet atelier ont été mises en oeuvre par mon gouvernement et communiquées au Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

Le Gouvernement soudanais a traité les allégations d'esclavage avec le plus grand sérieux. Nous pensons que le commerce d'esclaves est un crime horrible contre l'humanité et une violation ignoble de toutes les valeurs et de toutes les religions révélées. L'article 20 de la Constitution soudanaise de 1998 stipule que «chaque être humain a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa propre personne, à sa dignité, conformément à la loi. L'individu est libre et ne peut pas être assujetti à l'esclavage, ni à la corvée, ni

humilié ni torturé.» L'article 163 du Code pénal soudanais de 1991 stipule que «quiconque assujettit une personne en la contraignant illégitimement à travailler contre sa volonté est passible de peines d'emprisonnement et d'amende».

Suite à ces allégations mensongères lancées dans certaines capitales occidentales, j'ai rencontré des ambassadeurs européens à Khartoum et je leur ai demandé de nous fournir toute information dont ils pourraient disposer relativement à l'existence de telles pratiques dans mon pays. Ils ont tous démenti l'existence de ces pratiques et d'informations à leur sujet en leur possession. Lorsque ces allégations ont été répétées, nous avons demandé à l'Organisation de l'unité africaine (OUA), par un contact direct avec son Secrétaire général, qui est ici présent, d'envoyer une mission d'enquête si elle était en possession d'informations quelconques au sujet de ces accusations relatives à l'esclavage.

Je me demande comment des dizaines de hauts responsables de mon pays, venant du Sud-Soudan, où ces pratiques seraient menées, pourraient les tenir sous silence. Parmi eux, il y a le Vice-Président de la République, chrétien du Sud-Soudan; quatre ministres fédéraux, dont la seule femme au Conseil des ministres, chrétienne qui vient également du sud, et qui est Ministre du travail et des affaires humanitaires; le Vice-Ministre des affaires étrangères, qui est évêque anglican; plus de 60 membres du Parlement fédéral; tous les gouverneurs et les administrateurs des 10 États du sud; des centaines d'officiers supérieurs de l'armée et de la police; des professeurs d'université; des ambassadeurs et des diplomates, dont je citerai seulement les ambassadeurs soudanais en poste à Rome, à Oslo, à Bonn et à Dar es-Salaam. Tous ceux-là viennent du Sud-Soudan et sont chrétiens. Il y a aussi des dizaines d'autres diplomates, venus du sud de notre patrie, et même l'Adjoint du Chef de mission soudanaise à Ottawa est un chrétien du Sud-Soudan.

La guerre tragique qui se déroule au Sud-Soudan est due au fait que le mouvement rebelle rejette les cessez-le-feu répétés annoncés par mon gouvernement. Elle a entraîné le déplacement de plus de la moitié de la population de cette région de notre pays vers le nord, précisément vers la capitale, Khartoum, où se trouvent toutes les missions diplomatiques, les bureaux des Nations Unies et les représentants des organisations non gouvernementales. Toute personne ayant vécu dans notre pays ou s'y étant rendue en visite sait que tous les groupes religieux et ethniques y cohabitent de façon pacifique. On ne peut pratiquement pas distinguer chrétiens et musulmans, gens du sud et gens du nord. Beaucoup de hautes personnalités internationales et de responsables d'organisations régionales et internationales qui ont visité notre pays en témoignent. De ceux-là, je citerai en premier lieu, le Secrétaire général de l'OUA, qui est parmi nous aujourd'hui même, et qui s'est rendu au Sud-Soudan et dans sa capitale, Juba, et a pu constater que tous les enfants d'une même patrie y coexistent pacifiquement.

Je demande au Ministre canadien de me communiquer le nom d'une seule personne ayant été esclave et de me donner le nom et l'identité de celui qui l'a acheté.

Compte tenu de la gravité des accusations faites par le Ministre des affaires étrangères du Canada à l'encontre de mon pays, et tenant compte du fait que le Canada est membre du Conseil de sécurité et que cela nuit sérieusement à la réputation du Soudan et déforme l'image du peuple soudanais devant les autres peuples, je prie le Gouvernement canadien d'envoyer une mission d'enquête au Soudan afin qu'elle se rende elle-même compte du caractère fallacieux de ces allégations et réhabilite mon pays.

Dans toute société, un phénomène aussi grave constitue le pire stigmate pour cette société. Mais cette question ne peut se traiter par un tapage médiatique et des accusations injustifiées, mais par le biais d'une coopération étroite qui pourrait combattre la situation. Le Soudan ouvre ses portes à tout pays ou à toute organisation qui pense que cette pratique a cours sur le territoire soudanais, et est tout à fait disposé à coopérer pour la combattre. Je réitère que nous invitons une mission canadienne à se rendre au Soudan dans ce contexte. Mais avant cela, nous continuons à demander au Conseil de sécurité d'envoyer une mission pour enquêter sur les frappes des États-Unis contre l'usine pharmaceutique de Al-Shifa. Nous espérons que le Canada nous donnera l'exemple d'un attachement aux valeurs et aux principes en appuyant cette demande.

En conclusion, je dis qu'étant donné la gravité des allégations dirigées contre le Soudan ces jours-ci, qui sont alimentées par certaines personnes poussées ou payées à agir contre mon pays, le Soudan ne voit aucune objection à recevoir une mission envoyée par les Nations Unies, l'Union européenne, l'Organisation de l'unité africaine, la Ligue arabe et l'Organisation de la Conférence islamique, afin d'enquêter sur ces accusations faites à son encontre à propos d'un commerce d'esclaves. Nous sommes tout à fait prêts à coopérer avec cette mission et à traiter positivement les résultats de son enquête.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le Ministre des affaires étrangères de la République du Sénégal, S. E. M. Jacques Baudin. Je

l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Baudin (Sénégal) : Monsieur le Président, je voudrais vous demander l'autorisation de vous féliciter pour votre brillante élection, élection à laquelle le Sénégal, mon pays, accorde une attention toute particulière, vous connaissant et connaissant, bien entendu, votre pays.

La paix, la sécurité, la stabilité politique, l'état de droit et le respect des droits et libertés fondamentaux de l'homme sont autant de conditions nécessaires, à mon sens, au développement. Mon pays, le Sénégal, et son chef, le Président Abdou Diouf, restent attachés à ces principes qui fondent nos choix et nos orientations en politique étrangère.

Ma délégation se félicite de la qualité du rapport du Secrétaire général (S/1999/1008) et se réjouit du travail remarquable de suivi des recommandations mené par le - Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et les autres organes et institutions des Nations Unies. Elle se félicite également de l'important discours prononcé, devant cette auguste instance, par le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), M. Salim Ahmed Salim, sur la situation en Afrique.

Il est de la plus haute priorité de poursuivre la réflexion sur les sources potentielles de conflits en Afrique, car la situation sur le continent évolue très rapidement. Aux conflits de «type classique» encore persistants, s'ajoutent des situations de conflit de type nouveau, une nouvelle génération de conflits plus complexes, avec des acteurs nouveaux, découlant de contradictions «domestiques». À titre d'exemple, je citerai les luttes politiques fratricides entre opposition et pouvoir par milices interposées, en défiance aux règles élémentaires du jeu démocratique et à l'ordre constitutionnel légalement établi; les mutineries de factions des forces armées nationales qui, partant de simples revendications d'ordre matériel ou pécuniaire, se muent en demandes politiques; «l'ethnicisation» de la vie politique et sociale, la recrudescence des conflits de type identitaire ainsi que les problèmes nés de la difficile gestion des «bandes ethniques armées» dans les camps de réfugiés, notamment.

Je n'oublie pas la dangereuse tentative de certains pays de réviser leur politique de frontière et de voisinage, révision qui remet en cause le principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation.

Ces situations de conflit sont rendues davantage difficiles par le développement exponentiel du grand banditisme, le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes et la circulation incontrôlée des armes, notamment les armes légères et de celles de petit calibre, dans un continent caractérisé par la porosité des frontières entre États.

Comme on le voit, l'énumération ne saurait être exhaustive tant les variables explicatives des sources de tensions et de conflits sont multiples, complexes et interactives. Ma délégation se félicite de ce que le Secrétaire général ait pris en compte dans son analyse et ses recommandations la spécificité de la situation africaine. Elle se félicite aussi de ce que le Conseil de sécurité ait décidé de renforcer son appui aux initiatives régionales et sous-régionales en matière de prévention, de gestion et de règlement des crises en Afrique; de créer un mécanisme d'appui aux gouvernements des pays hôtes pour leur permettre de maintenir et de sauvegarder la sécurité et la neutralité des camps de réfugiés; de renforcer, enfin, les capacités africaines de maintien de la paix.

Il importe de mettre en oeuvre, avec tous les moyens requis, les dispositions de la résolution 1197 (1998) du Conseil relatives à la création au sein de l'OUA d'un système d'alerte rapide sur le modèle onusien actuellement en cours et au renforcement du Centre de gestion des conflits de l'OUA. De même, devraient être versées les contributions sollicitées pour financer le Fonds d'affectation spéciale de l'ONU et le Fonds de l'OUA pour la paix. Les mécanismes d'échange d'informations entre l'ONU et l'OUA, l'ONU et les organisations sous-régionales telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), par exemple, devraient être sensiblement améliorés.

Même s'il est constant qu'il revient à l'État d'accueil la responsabilité première du maintien de la sécurité et du caractère civil et humanitaire des camps et zones d'installation des réfugiés, la communauté internationale a l'obligation impérieuse d'assister les gouvernements dans cette tâche et surtout de supporter l'essentiel des charges des États africains dont les capacités financières et logistiques sont plus que limitées.

À cette fin, mon pays voudrait lancer un appel aux partenaires de développement pour l'accroissement sensible des moyens d'action du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) face à l'immensité et à la complexité des tâches et responsabilités qui sont les siennes. Mon pays, qui a pris une part active dans l'adoption du Moratoire de la CEDEAO sur l'importation, l'exportation et

la fabrication des armes légères, reste disposé à participer au Registre des armes classiques des Nations Unies et à contribuer à la mise en place de registres régionaux et sous-régionaux appropriés.Dans le même esprit, nous apporterons notre contribution au succès de la Conférence régionale de l'OUA décidée par le Sommet d'Alger et portant sur les armes légères.

Une égale importance devrait être accordée à la consolidation de la paix après les conflits. Combien de crises que l'on croyait résolues ont en effet ressurgi faute d'actions vigoureuses d'appui aux gouvernements en vue de consolider la paix et de reconstruire ce qui a été détruit. Je dois, à la vérité, dire que la gestion des situations d'après-conflit reste encore un des points faibles de notre action commune. Il est difficilement compréhensible que les pays qui sortent d'un conflit soient soumis à l'ordinaire en matière d'assistance, de financement ou de traitement de la dette, par exemple. Ces pays doivent bénéficier d'un traitement exceptionnel; c'est une condition fondamentale du succès des efforts de reconstruction, de réinsertion des ex-combattants et de réconciliation nationale.

Aussi voudrais-je me féliciter de la proposition du Secrétaire général de créer un groupe réunissant le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et l'ONU et chargé d'étudier les modalités exceptionnelles d'appui aux pays en situation d'après-conflit ou à ceux qui sont noyés sous les vagues de réfugiés créées par l'instabilité dans la région. Il importe au plus haut point, dans ce cadre, de prendre en compte la situation des enfants soldats.

Ma délégation aura l'opportunité de revenir sur la question du suivi des recommandations à caractère économique et social du rapport du Secrétaire général, quand le point sera examiné devant l'Assemblée générale. Toutefois, j'aimerais souligner les contraintes sérieuses de développement auxquelles nos pays font face. Devant la chute drastique du montant de l'aide publique au développement, la faiblesse des flux financiers vers l'Afrique — environ 3 % des flux mondiaux —, l'insupportable fardeau de la dette et de son service, qui obère les recettes erratiques en baisse constante des produits d'exportation, devant les obstacles multiples entravant l'accès des produits d'exportation africains sur le marché mondial, il importe que l'ONU et la communauté internationale renforcent leur appui au continent et que des efforts exceptionnels soient consentis en faveur des pays africains engagés dans le double processus de réformes économiques et politiques.

Avant de terminer qu'il me soit permis de redire ici solennellement la gratitude de mon pays à nos partenaires et amis de la France, des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni pour leur initiative conjointe d'appui à nos efforts en matière de maintien de la paix et de gestion des conflits en Afrique. Grâce à leur coopération solidaire, ainsi qu'aux efforts du Japon et d'autres pays amis dans ce domaine, nous avons réussi à assurer la formation de milliers de soldats de maintien de la paix et à accroître et à perfectionner nos moyens logistiques. Des progrès significatifs ont été enregistrés sur ce terrain, grâce à l'engagement des pays africains et à l'appui de nos partenaires. C'est ainsi que des manoeuvres militaires conjointes ont été organisées entre forces armées des pays de notre sous-région à des fins d'entraînement pour faire face à des situations de crise éventuelles.

L'initiative américaine de réaction aux crises en Afrique et celle, tripartite, de la France, des États-Unis et du Royaume-Uni pour le renforcement des capacités africaines de maintien de la paix, connue sous le sigle «RECAMP», ont permis à des pays africains d'être mieux outillés pour prendre part à des opérations de maintien de la paix ou de prévention et de gestion des crises. Nous poursuivrons nos actions dans ce domaine avec le soutien des pays amis, et en coopération avec l'ONU et l'OUA.

Le Sénégal, vous le savez, contribue depuis son indépendance à fournir des contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique et ailleurs. Nous sommes déterminés à poursuivre l'excellente coopération avec l'ONU, dans ce cadre, pour assurer la paix et la sécurité dans le monde.

La rémanence des illusions africaines est telle que la communauté internationale doit agir vite et bien. En effet, si nous sommes convaincus autant que nous devons l'être de cette nécessité, chacun maîtrisant parfaitement les données des problèmes africains, certains doivent dépasser le simple réflexe de n'attacher à ceux-ci qu'un seul intérêt, celui de les poser, sans volonté réelle de leur trouver les solutions idoines.

J'avais presque terminé mon intervention quand, dans mon esprit, sont venus se bousculer des souvenirs d'élève et d'étudiant. L'un d'eux m'est resté avec persistance à l'esprit et m'a agité toute la nuit et ce matin. Et ce souvenir m'impose de rappeler cette fameuse phrase de Mirabeau, l'un des grands orateurs de la Révolution française : Ici-bas, tout peut se défendre sauf l'inconséquence. Je voudrais qu'ensemble, nous puissions, au XXe siècle évanescent, réfléchir sur cette vérité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de la République du Sénégal des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la République du Mozambique, S. E. M. Leonardo Santos Simão. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Simão (Mozambique) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence pour ce mois et rendre un hommage mérité à votre prédécesseur, le Représentant permanent de la Namibie, pour la diligence dont il a fait montre dans l'exercice de ses fonctions au mois d'août.

Je voudrais également vous exprimer ma gratitude, Monsieur le Président, pour l'initiative que vous avez prise de convoquer ce débat sur la situation en Afrique. Au seuil du nouveau millénaire, nous pensons en effet qu'il est grand temps de réfléchir aux évolutions et aux défis nouveaux que connaît notre continent. Je remercie par ailleurs tous les pays qui ont adressé des paroles de sympathie et d'encouragement à mon pays.

L'Afrique est notoirement connue comme le berceau de civilisations anciennes qui ont contribué au progrès scientifique du monde. Elle est également dotée d'immenses ressources humaines et naturelles. Ces atouts ont cependant graduellement été sapés par un ensemble de facteurs dont les répercussions néfastes se sont fait sentir sur le développement du continent. L'héritage du colonialisme, la pauvreté, la détérioration des termes de l'échange et le fardeau de la dette sont au nombre des principaux obstacles à la paix et à la stabilité économique et politique de l'Afrique.

Cependant, nous sommes fiers de noter que les États africains, dont les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), entreprennent des réformes politiques, sociales et économiques, comme l'adoption de systèmes politiques multipartites ou la libéralisation de leur économie pour en faire une économie de marché. Cela est la preuve, à notre avis, de la détermination des Africains à trouver eux-mêmes des solutions à leurs problèmes, en oeuvrant à un développement durable et à la stabilité ainsi qu'au bien-être des peuples de leur continent.

Tout en reconnaissant que le sort de notre continent est entre nos mains, nous sommes fermement convaincus que la communauté internationale doit nous donner l'appui nécessaire à la continuation des progrès réalisés jusqu'à présent.

L'Afrique continue à être marginalisée. C'est pourquoi la communauté internationale devra prendre des mesures concrètes pour compléter les initiatives prises par l'Afrique en vue de réaliser l'intégration régionale et permettre ainsi à tout le continent de s'insérer dans l'économie mondiale. À cet égard, les pays développés devront inverser la baisse de l'aide publique au développement pour l'Afrique, accorder un allégement ou une annulation de la dette et atténuer les conséquences de la détérioration des termes de l'échange tout en donnant de meilleurs débouchés aux produits africains. Le *Rapport mondial sur le développement humain de 1999* du Programme des Nations Unies pour le développement assène des statistiques atterrantes sur les pays africains.

Malheureusement, les conflits en Afrique continuent d'être une source de préoccupation pour tous sur le continent ainsi que pour tous les États pacifiques. Nous sommes tous impliqués dans la recherche de solutions à ces conflits qui minent le développement des pays africains et nous sommes bien conscients qu'en Afrique australe l'Angola et la République démocratique du Congo continuent d'être une source de préoccupation. En l'absence de la paix il ne saurait y avoir ni stabilité ni développement.

Pour ce qui est de l'Angola, nous regrettons vivement la reprise des hostilités par l'UNITA qui privent ce pays de la paix et de la stabilité qu'il méritait depuis longtemps.

Il est donc nécessaire de renforcer le régime des sanctions imposées par le Conseil de sécurité contre l'UNITA pour forcer M. Savimbi à se conformer aux résolutions 864 (1993), 1127 (1997) et 1173 (1998). Il est également urgent de s'assurer qu'une assistance humanitaire soit fournie à la population de l'Angola afin d'éviter une catastrophe humanitaire et de soulager son triste sort.

Nous voulons féliciter le Comité du Conseil de sécurité sur l'Angola établi conformément à la résolution 864 (1993) et présidé par l'Ambassadeur Robert Fowler du Canada. Ce comité a recommandé des mesures efficaces pour la mise en oeuvre des sanctions imposées par le Conseil de sécurité contre l'UNITA et nous l'encourageons à poursuivre ses travaux.

Le maintien de la paix et de la sécurité est la principale responsabilité du Conseil de sécurité. Néanmoins, des arrangements régionaux peuvent également contribuer à la réalisation de cet objectif. Après tout, dans le cas particulier

de la SADC, l'instabilité de l'Angola et de la République démocratique du Congo a des répercussions sur toute la région. Compte tenu de ceci, les pays de la SADC sont prêts à coopérer avec les Nations Unies pour contrôler la mise en oeuvre des sanctions imposées à l'UNITA. Nous pensons que nous pourrons ainsi faire pendant aux efforts du Conseil de sécurité et de toute la communauté internationale de façon à réaliser une paix durable en Angola.

La situation dans la République démocratique du Congo a connu certains progrès suite à la signature de l'Accord de Lusaka par toutes les parties au conflit. Néanmoins, la lenteur de la mise en oeuvre de cet accord est une source de préoccupation dans toute la région. À cet égard, nous encourageons le Conseil de sécurité à adopter des mesures concrètes afin d'assurer un cessez-le-feu efficace. Aussi, le déploiement précoce et opportun de forces de maintien de la paix investies d'un mandat valable en vertu du Chapitre VII de la Charte et disposant d'un effectif et de ressources suffisants est impératif pour réaliser la paix durable et la stabilité dans la République démocratique du Congo. Tous les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe et de nombreux pays d'Afrique ainsi que d'autres nations sont prêts à donner des troupes pour cette mission de maintien de la paix.

Nous nourrissons l'espoir que, contrairement à ce qui a été le cas ailleurs dans le passé, la sécurité ne sera pas la condition préalable au déploiement des forces de maintien de la paix. Nous craignons que l'approche graduelle du Conseil de sécurité ne compromette la mise en oeuvre sans heurt de l'Accord de Lusaka.

Il est regrettable que chaque fois que la communauté internationale doit envisager des mesures pour résoudre un conflit en Afrique, on soulève toujours la question de ce qu'il en coûtera. Cela ne devrait pas être un facteur déterminant car cela ne l'a jamais été dans le cas des conflits qui se livrent dans d'autres régions du monde.

Pour ce qui est de la République démocratique du Congo, ce que propose la SADC est un partenariat fort et bien structuré avec l'ONU afin de garantir l'application de l'Accord de Lusaka.

L'Afrique est en mesure de régler ses propres problèmes. Elle l'a démontré à maintes reprises. Notre organisation continentale, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a participé à la recherche de solutions pour de nombreux conflits qui ont ravagé le continent. Par le biais de l'organe central de l'OUA, le Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, l'Afrique peut jouer un rôle de premier plan dans le maintien de la paix et de la sécurité. Les mécanismes régionaux du même type, tels que l'Organe de la Communauté de développement de l'Afrique australe chargé des questions de politique, de défense et de sécurité, et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), ainsi que d'autres mécanismes régionaux, peuvent également jouer un rôle important.

Il faut que ces dispositions soient assorties de ressources financières et techniques adéquates pour lancer les missions de maintien de la paix en Afrique et y participer. Nous lançons un appel aux Nations Unies pour qu'elles coopèrent étroitement avec les pays africains afin de renforcer la capacité de l'Afrique d'assumer sa responsabilité en matière de maintien de la paix et de la sécurité en Afrique. Nous incitons également la communauté internationale à donner toutes les ressources nécessaires en quantité suffisante pour permettre que ces objectifs soient réalisés.

Le succès des mesures prises par le Conseil de sécurité des Nations Unies dans son ensemble sera jugé à l'aune des succès remportés dans les pays les moins avancés de tous les continents de notre planète. Ensemble nous réussirons.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de la République du Mozambique des paroles aimables qu'il m'a adressées ainsi qu'à mon prédécesseur.

L'orateur suivant sur ma liste est le Ministre des affaires étrangères de la République du Ghana, S. E. l'honorable James Victor Gbeho.

Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Gbeho (Ghana) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir et un privilège que de participer à cet important débat du Conseil de sécurité sur la situation en Afrique et je voudrais, avant tout, Monsieur le Président, m'associer aux bons sentiments qui vous ont été exprimés ainsi qu'à d'autres membres du Conseil par les orateurs qui m'ont précédé.

Je voudrais également féliciter vivement le Secrétaire général de son rapport d'étape fort complet (S/1999/1008) sur l'application des recommandations figurant dans son premier rapport. Ce rapport d'étape traite des questions principales qui doivent être considérées dans l'examen des problèmes auxquels l'Afrique est confrontée.

Les orateurs qui m'ont précédé ont clairement établi que l'Afrique est prête à s'en sortir toute seule pour ce qui est des défis qu'elle doit relever en matière de paix et de sécurité. La déclaration faite hier au Conseil par le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à propos des deux réunions au sommet qui se sont tenues à Alger et à Syrte, et la déclaration du Représentant permanent de l'Algérie ont également décrit la détermination de l'Afrique de prendre sa destinée en main et de faire du prochain millénaire un millénaire de paix et de stabilité sur le continent.

Comme l'a noté un orateur précédent, il ne peut y avoir de paix sans développement ni de développement sans paix. Dans cette intervention, je soulignerai donc certaines remarques déjà faites et formulerai des propositions sur la façon dont le Conseil de sécurité pourrait aider l'Afrique. Ce faisant, je serai direct et essaierai de ne pas répéter les nombreuses observations importantes déjà faites par mes collègues avec davantage de vigueur.

La Charte confie la responsabilité principale de la paix et de la sécurité internationales à cette instance, et pourtant l'Afrique est toujours en proie aux conflits. En tenant ce débat, le Conseil de sécurité reconnaît le rôle critique qu'il doit assumer pour améliorer l'environnement aux fins du développement dans cette région du monde. Le Conseil doit donc assumer sa pleine responsabilité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales en Afrique. Les missions de maintien de la paix régionales et les autres efforts déployés par l'Afrique ne peuvent donc servir d'excuse au Conseil de sécurité pour s'esquiver à ses responsabilités à l'égard des États africains.

Nous avons dû assumer cette responsabilité en Afrique de l'Ouest, non seulement parce que nous avons le sens du devoir et savons que nous devons faire face aux conflits et les gérer, mais également parce que la récente réaction de la communauté internationale à été tiède ou mitigée, et dans certaines situations, trop réduite ou tardive. Mon gouvernement est convaincu qu'il faut respecter et souligner le devoir du Conseil de maintenir la paix sans tergiversations ni ambiguïté.

À cet égard, je voudrais réitérer la remarque que j'ai faite à l'Assemblée générale, la semaine dernière, à savoir que le temps est venu pour la communauté internationale de faire en Afrique ce qu'elle a fait ailleurs pour garantir la paix. Ces derniers mois, nous avons vu le genre de ressources que la communauté internationale est prête à mobiliser au Kosovo et au Timor oriental et ce, en très peu de temps. Nous sommes très heureux de cet effort et souhaitons féliciter les pays concernés. L'Afrique exhorte le Conseil de sécurité à agir avec la même célérité face aux tragédies africaines afin de dissiper toute perception de discrimination ou d'inégalité de traitement.

Si les paroles de consolation, d'appui et de solidarité offertes à l'Afrique dans ce débat étaient à moitié traduites en engagements, nous passerions moins de temps à déplorer la situation sur le continent. À notre avis, l'Afrique a souvent eu besoin d'une aide moins onéreuse en termes de vies humaines et d'action militaire qu'il n'en faut pour la gestion après les conflits. D'ailleurs et comme l'indique clairement le Secrétaire général dans son rapport, la racine de nombreux conflits africains est la difficile situation économique et sociale du continent. Il n'y aura donc ni paix ni sécurité tant que l'on n'aura pas sérieusement traité la question de la pauvreté.

Nous avons l'obligation d'indiquer que la réalisation de la paix et de la sécurité exige une démarche intégrée, même au-delà des strictes limites de la paix et de la sécurité. Tout en nous félicitant de l'assistance des pays développés pour renforcer les efforts de maintien de la paix en Afrique, celle-ci devrait être coordonnée pour éviter que les organismes ne rivalisent d'attention et gaspillent ainsi leurs énergies.

La communauté internationale doit également appuyer les efforts visant à assécher le flux illicite des armes légères en Afrique de l'Ouest. Mon gouvernement, conscient de la nécessité de faire face au grave problème de la prolifération des armes dans notre sous-région et de la question liée de la participation forcée des enfants aux conflits armés, a l'intention d'abriter prochainement, avec le Gouvernement canadien, un atelier sous-régional visant à utiliser le moratoire du Mali comme fondement pour établir un cadre permettant de garder les enfants hors des conflits. Nous espérons que la communauté internationale et les États membres du Conseil appuieront cette prochaine manifestation. À cet égard, nous demandons également aux États dont les sociétés et les ressortissants appuient la fourniture d'armes et de soldats de fortune ou de mercenaires qui font la guerre pour des diamants ou d'autres ressources semblables, de contribuer à ces nobles objectifs régionaux en vue de mettre fin à cette tendance.

L'Afrique reconnaît sa responsabilité dans la prise de mesures pour créer un environnement viable pour le développement durable. La bonne gouvernance, l'obligation redditionnelle et les mesures de réduction de la pauvreté s'inscrivent dans ce processus, et le Secrétaire général, dans son rapport, reconnaît les efforts déployés par les pays

africains dans cette direction. Nous comptons donc sur l'appui et la coopération des pays développés pour réussir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères du Ghana des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Dorda (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous remercier ainsi que votre délégation des efforts que vous avez déployés à la présidence du Conseil de sécurité durant ce mois tellement chargé.

À deux reprises durant ce mois, le Conseil a tenu des séances publiques et nous voulons espérer qu'il ne reviendra pas à la pratique de séances à huis clos, comme si des mesures inacceptables pour la communauté internationale étaient préparées. Le Conseil agit, au moins en théorie, au nom de la communauté internationale.

Nous voudrions également rendre hommage au représentant de la Namibie, l'Ambassadeur Andjaba, pour la façon excellente dont il a présidé les travaux du Conseil, le mois dernier.

Nous remercions également le Secrétaire général, qui a assumé de la meilleure façon possible ses tâches envers l'Afrique, dans le cadre de ses prérogatives et de son mandat.

Nous avons entendu plusieurs choses de la part des intervenants. Nous serons donc très brefs et ne répéterons pas ce qui a déjà été dit. La Jamahiriya arabe libyenne n'indiquera pas tous les détails sur sa contribution au continent dont elle fait partie. Mon pays estime que ce qu'il a fait en Afrique — durant les luttes de libération contre l'occupant, dans le domaine du développement et de la reconstruction, dans l'arrêt de l'effusion de sang dans les zones de conflit ou pour préparer l'Afrique à entrer unie et en progrès au siècle prochain — relève de son devoir. Ce sont des actions qui font partie du quotidien et de notre responsabilité commune.

Lors de ces séances, certains trouvent l'occasion de continuer à rappeler à l'Afrique ce qu'ils ont apporté et dépensé pour le continent. Nous, Africains, n'apprécions pas de nous voir rappeler que nous devons à ces pays une forme de gratitude, ni le fait qu'ils n'ont pas d'autre objectif que celui de gagner des voix africaines. Nous serions heureux si l'on pouvait cesser de rappeler cette dette de gratitude qui porte atteinte à nos sentiments et à notre dignité, surtout que nous n'avons pas oublié le fait que ce que l'on nous a pris est presque impossible à compenser.

L'Afrique déplore que l'Organisation des Nations Unies, les riches et les puissants se contentent de lui servir de belles paroles. Mais dès qu'il s'agit d'autres régions, on entend battre le tambour et on est prêt à y mettre le paquet. Certains pays qui n'ont pas encore versé leurs arriérés risquent de perdre leurs droits de vote. On sait de qui il s'agit et le Secrétaire général en parlait lors de la séance d'hier.

Le Secrétaire général a accompli son mandat, conformément à la Charte, il a envoyé ses émissaires, présenté ses rapports, fait des suggestions et des recommandations. Mais il ne peut pas tout régler. Il ne peut pas adopter les résolutions.

L'Organisation des Nations Unies a laissé la Somalie ravagée par un conflit. Les Somaliens sont en train d'être massacrés, d'être déplacés et leur territoire est en train d'être divisé. L'Angola aussi a été abandonné, si ce n'est qu'on fournit régulièrement des armes et des munitions aux belligérants intransigeants. En Afrique occidentale, dans les Grands Lacs, dans la corne de l'Afrique, que fait l'ONU? En dehors de la présence de représentants de l'ONU et de leurs rapports, le Conseil n'a jamais adopté de résolution.

Les blessures de l'Afrique ne peuvent pas être cicatrisées par de bonnes intentions et des déclarations. L'Afrique attend de l'ONU des mesures concrètes dans les questions les plus urgentes. J'aimerais en dire quelques mots.

D'abord, concernant les conflits armés, il faudrait endosser les conclusions de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) prises au nom des pays africains, conformément à la formule de l'OUA sans changements substantiels comme cela s'est fait lors de conflits régionaux pour lesquels le Conseil a adopté des résolutions, suite à l'intervention de groupes régionaux représentant les régions en conflit.

Deuxièmement, en matière de santé, nous devons adopter un programme de santé sous l'égide de l'OUA ou de l'ONU, supervisé par l'Organisation mondiale de la santé, pour s'attaquer aux problème du sida. Le sida, c'est une maladie qui menace tout le continent. Il faudra également lancer un programme contre le paludisme et autres maladies endémiques. En plus de l'ONU,toutes les organi-

sations internationales, les organisations gouvernementales, non gouvernementales, et la société civile devront contribuer à ces travaux humanitaires.

Troisièmement, quand à la démocratie, son étymologie grecque veut dire : pouvoir au peuple. Le peuple a le droit de se gouverner lui-même et personne n'a le droit d'imposer à l'Afrique sa propre formule de démocratie. Pour réaliser la démocratie, nous devons tenir compte de toutes sortes de considérations objectives, de type social, traditionnel, parfois historique, dont certaines restent en cours aujourd'hui. Nous n'avons pas de problème avec la démocratie. Nous avons cependant une divergence qu'on essaye de nous imposer. C'est un modèle de l'étranger bien différent de nos traditions culturelles. Voilà ce à quoi nous nous opposons.

On ne peut faire fi des réalités objectives des sociétés où l'on veut imposer ces modèles, ou essayer de nous imposer des solutions faites à l'avance. C'est comme si on essayait d'adapter le corps à un costume qui a été fait. La génération actuelle a survécu à deux guerres mondiales. Elle ne connaissait pas toutes ces libertés.

Récemment, des généraux étaient encore au pouvoir au Portugal, en Espagne, en Grèce et dans d'autres pays européens. Vouloir imposer le multipartisme et la démocratie parlementaire est une illusion. D'ailleurs, c'est à l'origine des conflits en Afrique. L'appartenance tribale ou l'appartenance à une secte religieuse est beaucoup plus forte que les convictions politiques dans la réalité africaine. Cela est vrai qu'il s'agisse de tribus, de sectes religieuses, de groupes géographiques ou ethniques, que ce soit en Somalie, au Rwanda ou ailleurs où il y a des conflits internes

Si l'ONU veut vraiment aider, elle devra d'abord éviter d'imposer des modèles de démocratie et respecter les traditions locales et le niveau de développement. Il faudra également garantir les libertés, la prépondérance du droit, les droits et les élections au suffrage universel, à tous les paliers de gouvernement et en demandant à tous les pays de respecter ces critères, sans condition préalable. Les organisations financières internationales ne devraient pas imposer de conditions qui pourraient influencer le choix de la population.

Pour réaliser le développement, il faut d'abord annuler les dettes de l'Afrique. Un programme international de formation. Il faut aussi un programme de formation technique. Le PNUD doit prévoir les projets visant à mettre en activité la production industrielle et agricole, projets auxquels pourrait contribuer l'Afrique avec ses ressources naturelles et humaines. Et il faut également prévoir les investissements nécessaires qui fourniraient les fonds et les connaissances et compétences technologiques. Le PNUD doit donc assurer les projets d'exploitation des gisements, des denrées, matières premières. L'Afrique fournira les ressources et la communauté internationale assurera le financement et les connaissances. La Banque mondiale et le Fonds monétaire international, quant à eux, devront financer les projets d'infrastructure, notamment la construction d'autoroutes, de voies ferrées, les projets hydroélectriques. Une aide devrait être accordée aux groupes régionaux que le sommet extraordinaire africain de Syrte a décidé de mettre sur pied.

Il faut en outre abandonner le système fondé sur l'économie de marché. La plupart des pays du continent ne disposent pas d'une économie ou d'un marché correspondant aux concepts économiques actuels. Il faut abandonner aussi les politiques stéréotypées du Fonds monétaire international (FMI) qui ont été créées et étendues à tous les pays en faisant fi de certaines considérations et sans tenir compte de leurs différences. Enfin, le Conseil de sécurité ne doit pas être contraint par certains pays d'adopter des résolutions en vue d'imposer des sanctions et il doit mettre fin aux régimes de sanctions, comme dans mon pays, par exemple, qui a été traité de manière injuste.

L'Afrique a besoin de mesures concrètes pour l'aider à panser ses plaies et à réaliser des progrès dans les domaines économique, politique et social. Nous espérons que ce débat nous permettra d'aboutir à ces résultats dans les plus brefs délais.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne des paroles aimables qu'il m'a adressées ainsi qu'à mon prédécesseur.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Afrique du Sud. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole à cette tribune.

Je voudrais également associer ma délégation à la déclaration du Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Cette déclaration ainsi que celle prononcée par le Secrétaire général de l'ONU nous ont permis de nous faire une idée plus précise de la situation en Afrique aujourd'hui.

La semaine dernière, lors de l'ouverture du débat général de l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session, le Secrétaire général a prononcé une allocution importante dans laquelle il a parlé avec éloquence de la question de l'intervention humanitaire dans les zones de conflit. L'un des nombreux défis qu'il a posés à l'Organisation des Nations Unies est décrit dans la partie suivante de son allocution :

> «Notre combat contre ces maux séculaires que sont la guerre et la pauvreté doit se poursuivre avec des moyens nouveaux, mais il ne portera ses fruits que si notre Organisation parvient à s'adapter à un monde où évoluent de nouveaux protagonistes, où se dessinent de nouvelles responsabilités et où s'ouvrent de nouvelles possibilités pour la paix et le progrès.» (*A/54/PV.4*)

Cette allocution du Secrétaire général mérite d'être examinée en profondeur et dans son intégralité dans le cadre d'une autre instance. Le Secrétaire général a soulevé des questions qui sont fondamentales pour les travaux de notre Organisation et également très pertinentes dans le cadre de ce débat public sur les conflits en Afrique.

Nous sommes ici aujourd'hui pour faire le bilan des événements qui ont eu lieu depuis que le Secrétaire général a publié son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Ce rapport se distingue des rapports précédents par son approche holistique des sources des conflits en Afrique et les principes directeurs qu'il contient en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits.

Nous estimons que ces principes directeurs peuvent être une contribution importante aux efforts que les pays africains déploient pour affirmer leur souveraineté, redécouvrir le rôle important qu'ils jouent en tant qu'États indépendants, définir leur rôle au sein de la communauté internationale et, bien sûr, pour libérer le continent du fléau des conflits. Ma délégation voudrait une fois de plus s'associer à la déclaration qui a été prononcée au nom de l'OUA ainsi qu'aux autres déclarations qui ont été faites jusqu'à présent.

Les pays africains comme le nôtre, qui se sont battus pour leur libération et contre le joug colonial avec l'aide et l'appui de l'ONU, estiment qu'il est important que des institutions multilatérales offrent à la communauté internationale une tribune où elle pourra continuer de débattre des possibilités d'identifier et de promouvoir les intérêts des pays en développement qui traversent une crise. Nous notons que le présent débat a lieu à l'aube d'un nouveau millénaire et nous souhaitons instamment qu'il nous permette d'énoncer des mesures concrètes qui pourraient être adoptées en vue de favoriser la paix, la sécurité et le développement de l'Afrique.

Tout en notant avec satisfaction que le Conseil de sécurité demeure saisi des questions relatives à la paix et la sécurité en Afrique, nous estimons que des débats analogues à l'Assemblée générale ajouteraient à la sagesse collective nécessaire pour traiter de ces questions. Nous nous félicitons en outre que le Conseil de sécurité ait examiné le rapport du Secrétaire général qui a abouti à l'adoption de la résolution 1197 (1998). Cette résolution identifie les domaines de coopération avec l'Organisation de l'unité africaine qui ont besoin d'être renforcés pour que l'OUA soit mieux à même d'appuyer les activités menées par l'ONU en faveur de la paix et de la stabilité sur le continent.

Nous nous félicitons également du fait que le rapport du Secrétaire général a abouti, en décembre 1998, à l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 53/92. Et, plus important encore, nous sommes très favorables à l'idée de créer un mécanisme de suivi pour mettre en oeuvre les recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général. C'est là une mesure audacieuse, importante et concrète qui va bien au-delà des simples déclarations. Cette résolution envoie un message positif et tant attendu indiquant que l'ONU est effectivement prête à agir sur cette question d'une importance cruciale.

Tout en nous félicitant de l'élan insufflé par ces résolutions au débat sur la paix, la stabilité et le développement en Afrique, il est attristant de voir que peu de choses ont été faites pour maintenir cet élan et pour créer un groupe de travail spécial à composition non limitée de l'Assemblée générale chargé de suivre la mise en oeuvre de la résolution 53/92 ou, en particulier, des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général. Il incombe à l'ONU et aux États Membres de redoubler d'efforts pour mettre en oeuvre les dispositions de la résolution 53/92. Notre inaction à cet égard, qui est due pour l'essentiel au manque de volonté politique, est la manifestation d'un problème fondamental qui continue d'empêcher l'Organisation d'agir de manière prompte et résolue. Nous ne saurions permettre que ce manque de volonté politique continue de freiner l'Organisation dans le rôle qu'elle doit légitimement assumer en faveur de la paix et de la sécurité internationales et pouvoir ainsi se rapprocher des peuples qu'elle devrait servir.

Tandis que l'Organisation continue d'être la principale organisation responsable du maintien de la paix et de la

sécurité internationales, nous, les pays africains, souhaitons déclarer que nous sommes prêts à agir face aux conflits qui déchirent notre continent. En fait, nous le faisons déjà. Mais pour que nous puissions consolider nos modestes succès et renforcer l'autorité des décisions que nous avons prises à ce jour, nous aurons besoin de l'appui de la communauté internationale, et en particulier du Conseil de sécurité.

C'est pourquoi la plupart des dirigeants qui ont pris la parole dans la cadre du débat général de l'Assemblée générale la semaine dernière, y compris le Président Mbeki, ont souligné qu'il importe de créer un système de gouvernance internationale plus démocratique qui pourrait notamment se traduire par une restructuration des institutions multilatérales, y compris de l'ONU et du Conseil de sécurité.

L'Afrique du Sud est convaincue qu'il existe un lien intrinsèque entre la paix et le développement, qui exige d'adopter une démarche intégrée à l'égard de la prévention, du règlement et de la gestion des conflits. À cet égard, nous saluons toutes les activités entreprises à l'échelle mondiale en faveur du développement de l'Afrique ainsi que les efforts faits pour mobiliser la communauté internationale à l'appui de notre continent et, en particulier, pour encourager le système des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods, à soutenir le développement de l'Afrique dans un cadre coordonné. L'appui continu de la communauté internationale à cet égard revêt la plus grande importance pour soutenir les initiatives prises par les pays africains en vue de créer un environnement propice à un développement durable et de restructurer leurs économies afin d'améliorer leur situation économique. Le Secrétaire général est parvenu à la même conclusion lorsqu'il a écrit au paragraphe 5 de son rapport S/1998/318 sur les causes des conflits que :

> «Faute d'avoir prévenu ces épouvantables tragédies, les dirigeants des pays africains ont manqué à leurs responsabilités à l'égard de leurs peuples; la communauté internationale a manqué aux siennes; l'Organisation des Nations Unies aussi : nous avons manqué à nos responsabilités ... en ne faisant pas suffisamment pour garantir la paix; et en nous montrant impuissants à créer les conditions d'un développement durable. Telle est la réalité de l'histoire récente de l'Afrique. C'est une réalité à laquelle tous les intéressés doivent faire face honnêtement et constructivement, de façon que les Africains puissent jouir de la sécurité et de la croissance économique qu'ils souhaitent et qu'ils méritent.»

Un autre sujet de frustration pour les pays en développement tient au fait que l'Organisation des Nations Unies ne réagit pas de manière énergique et en temps utile aux conflits en Afrique, ce qui est à l'origine des critiques acerbes adressées à l'Organisation. Son intervention rapide dans des endroits comme le Kosovo, et ailleurs, est citée comme un exemple typique, symptomatique de son manque d'enthousiasme à faire face avec le même zèle aux conflits africains, comme la situation tragique en République démocratique du Congo. Il est urgent que le Conseil de sécurité se mette rapidement en devoir de déployer la force de maintien de la paix nécessaire en République démocratique du Congo, pour permettre au processus de paix de se consolider. En Afrique — et ailleurs aussi bien — des idées dangereuses se font jour selon lesquelles l'Organisation des Nations Unies fuit de plus en plus sa principale responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité mondiales et la confie à des arrangements régionaux. Il est de la plus grande importance, cela va sans dire, que l'Organisation des Nations Unies améliore son bilan s'agissant de réagir aux situations de conflit. L'ONU se doit d'être considérée par les peuples du monde comme un interlocuteur et un pacificateur réellement impartial.

La tendance de la communauté internationale à attendre que les conflits deviennent violents, voire débouchent sur une guerre, pour intervenir ensuite par le biais d'opérations de maintien de la paix coûteuses, n'est plus une méthode d'intervention valable. Le fait que l'on demande à l'ONU de s'occuper de prévenir l'éclatement des hostilités dans les pays qui sont en proie à des conflits, ou de remettre de l'ordre après la guerre, impose un mandat difficile et coûteux à l'Organisation. À ce rythme, les missions de maintien de la paix deviennent des instruments qui gèlent les conflits, qui perpétuent la polarisation et qui rendent plus difficile de régler les conflits en temps voulu. Les individus épris de violence doivent simplement attendre le temps voulu que les missions de maintien de la paix se retirent des zones de conflit avant de recommencer à échanger des coups de feu.

Ma délégation a déjà dit que nous attendons avec impatience un débat qui donnera naissance à des mesures pratiques propres à ordonner nos activités pour la paix, la stabilité et le développement en Afrique. Dix-huit mois après la publication du rapport du Secrétaire général, il ne saurait nous échapper que ce rapport a pris une forme plus concrète. Nous sommes heureux que le rapport n'ait pas été oublié. Nous nous rendons compte que la présente séance ne suffira pas à insuffler à ce rapport un supplément de vie. Cependant, nous espérons qu'en en débattant ici nous faisons un modeste pas en avant vers la mise au point

nécessaire d'une structure différente à l'aide de laquelle évaluer et examiner les mesures que l'ONU pourrait entreprendre pour régler les conflits.

La séance est suspendue à 13 h 5.